

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

COMPTE RENDU DES DÉBATS

SOMMAIRE

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	4
2025-179 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31.12.2024	4
2025-180 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31.12.2024	15
2025-153 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	16
2025-154 Rapport d'activités de Nevers Agglomération 2024.....	16
2025-155 Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective (SYMO) – Adhésion de la commune de Marzy17	
2025-156 Révision des statuts du syndicat mixte ouvert pour la restauration collective.....	18
2025-157 Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026.....	18
2025-158 Décision modificative n°3	32
2025-159 Garantie d'emprunt Nièvre-Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 391 472,67 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation thermique de 82 logements de la résidence autonomie La Roseraie à Nevers	32
2025-160 Approbation convention d'avance de trésorerie de 1,1 M€ à Nièvre Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement Cobalt.....	33
2025-161 Contrat de concession de réhabilitation, extension, mise aux normes et exploitation du crématorium de Nevers – Avenant n°3.....	33
2025-162 Création d'un emploi de chargé du dialogue social et des instances	33
2025-163 Convention de mise à disposition entre la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers du poste de chargé du dialogue social et des instances.	34
2025-164 Création d'un emploi de technicien sécurité bâtiments et manifestations	35
2025-165 Convention de mise à disposition entre la ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers d'un poste d'assistante de direction	35
2025-166 Convention de mise à disposition entre la ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers d'un poste d'assistante de direction	37
2025-167 Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes au 31 décembre 2024 ...	37
2025-168 Recensement 2026.....	39
2025-169 Acquisition de l'immeuble dit « Le Grand Monarque » à Nevers.....	40
2025-170 Mise en vente d'une partie de terrain CY 177 – Avenue Patrick Guillot à Nevers	44
2025-171 Mise en vente d'une partie de la parcelle AS 107 – 20 rue Louise Michel à Varennes-Vauzelles....	46
2025-172 Déclassement par anticipation et désaffectation de l'immeuble cadastré BP 136 – 5 rue de la Basilique à Nevers	46
2025-173 Mise en vente de l'immeuble cadastré BP 136 - 5 rue de la Basilique à Nevers	47
2025-174 Vente de l'ancienne Banque de France et de son parc à Nevers.....	47
2025-175 Vente des parcelles CD23, CD24 et CD27 – Rue du Bois d'Ardenet à Nevers.	50
2025-176 Mise à disposition de matériel à la commune de Germigny-sur-Loire.....	51
2025-177 Mise à disposition de matériel à la commune de Varennes-Vauzelles	51

URBANISME	51
2025-178 Convention de mise à disposition d'une partie de parcelle, rue du Rivage, appartenant à Nevers Agglomération au profit de la Ville de Nevers	51
ENVIRONNEMENT	51
2025-181 Convention entre Nièvre Habitat, la Ville de Nevers et Nevers Agglomérations pour la mise en place de colonnes enterrées	51
RELATION CITOYENNE	51
2025-182 Soutien au projet de fresque aux Courlis porté par Nièvre Habitat – Attribution d'une subvention	51
ENFANCE ET JEUNESSE	52
2025-183 Convention territoriale Globale (CGT) 2025-2029 : Renouvellement du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales	52
2025-184 Création d'un Comité de suivi de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » et approbation de la convention de partenariat	54
2025-185 Affiliation centre social Vertpré pour l'année 2026	56
2025-186 Renouvellement du label national « Cités éducatives » - Signature d'une convention-cadre	56
2025-187 Convention d'objectifs et de moyens : dépistage des troubles oculaires dans les crèches	57
2025-188 Convention d'objectifs et de moyens « crèches à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP)....	57
2025-189 Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU) - Délibération modificative	59
2025-190 Convention avec la Ville de Coulanges-les-Nevers relative à la mutualisation des missions du Relais Petite Enfance	59
2025-191 Participation financière de la Ville de Nevers pour la micro-crèche « Les P'tits Mousquetaires » de l'ADAPEI	60
SPORT ET BIEN ETRE	60
2025-192 Convention de partenariat avec l'Académie de Boxe Citoyenne : Soutien à l'organisation du gala de boxe 2025	60
CULTURE	61
2025-193 Dépôt d'une œuvre du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts Frédéric Blandin de Nevers à la cathédrale de Nevers	61
2025-194 Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Bourgogne Franche-Comté	61
2025-195 Dénomination des rues et espaces publics de Nevers	61

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues ; je salue aussi ceux qui nous suivent à distance, puisque vous savez que nous sommes en direct en *Facebook Live*. Merci aussi aux personnes présentes dans le public. Je déclare cette séance du Conseil municipal de Nevers du 25 novembre ouverte.

Je vais proposer comme secrétaires de séance Chrystel Pitoun et François Diot, s'ils l'acceptent, et vous-mêmes. Pas d'opposition, ni d'abstention ? Merci.

Je vais annoncer les procurations. Isabelle Kozmin donne pouvoir à Guy Grafeuille, Sofiane Saouli à Guillaume Langeron, Sandra Pardal à François Diot, Chrystel Pitoun à Anne Wozniak jusqu'à son arrivée, puisqu'en tant qu'infirmière, elle a des patients à voir en ce moment. Laëtitia Sanvoisin à moi-même, Basile Khouri à Céline Morini jusqu'à son arrivée, qui ne devrait pas trop tarder. Pas d'autres procurations qui n'auraient pas été données à notre connaissance ?

Je crois qu'il n'y a pas de questions sur les décisions du maire. Je m'adresse aux différents groupes.

Nous allons donc pouvoir passer aux différentes délibérations qui vont retenir nos débats. Je vous propose, comme nous avons coutume de le faire, de voter sans débats les autres par défaut, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord.

Je vais laisser les présidents de groupe annoncer les délibérations proposées.

M. Dechauffour – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Pour le groupe majoritaire Nevers à venir, nous proposons de mettre au débat, les délibérations suivantes : 2, 3, 5, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 30, 32, 33, 35, 39, 40, 41 et 44.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? François Diot.

M. Diot – Nous sommes moins « gourmands » que vous. Alors, évidemment, il y en a un certain nombre que nous avons en commun, mais nous rajouterions simplement à cette liste les délibérations n°15 et n°37.

M. le Maire – Merci. Il y en a qui vont être vues rapidement.

Avant que nous abordions les premières délibérations, je voulais faire voter le compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non. Nous le votons. Y a-t-il des voix contre, ou des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2025-179

Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31.12.2024

M. le Maire – Nous allons un peu bouleverser l'ordre des délibérations, puisque nous allons faire passer en premier les CRAC, comptes rendus d'activités au concédant, c'est-à-dire les délibérations n°27

et 28, que je vous propose de laisser présenter dans la foulée, puis nous reviendrons, évidemment, en vote individuel.

Je vais inviter M. Stéphane Léret et M. Carlos Filipe Malvar.

Je suspends la séance pour leur permettre la présentation, sauf si M. Grafeuille ou M. Suet souhaitaient dire un mot avant.

Messieurs, merci de votre présence. Nous vous libérerons ensuite, sans vous faire assister à l'examen des points du Conseil municipal avant les délibérations concernées ; nous avons donc bouleversé l'ordre du jour. Je vous laisse présenter ce qui constitue les délibérations 27 et 28. Merci à vous.

M. Léret –

Merci à vous. Bonsoir à toutes et à tous. J'excuse dans un premier temps notre directrice, Sandrine Bertrand, qui n'a pas pu être disponible ce soir, comme mon collègue Gilles Richard.

Nous allons vous présenter les comptes rendus annuels des concessions d'aménagement de Nièvre Aménagement pour l'année 2024.

L'exercice n'est pas spécialement simple, puisque l'année 2025 est déjà bien avancée.

- Opération de restauration immobilière (PRI) des quartiers anciens de Nevers

L'objet de l'opération consiste à :

- Remettre sur le marché des logements de qualité, initialement vacants,
- Mettre en valeur le patrimoine architectural de la ville de Nevers,
- Développer une offre de grands logements dans le centre pour l'accueil de familles,
- Mobiliser des investisseurs, grâce aux possibilités de défiscalisation de type « loi Malraux »,
- Mener des actions volontaristes par le biais d'obligation de travaux (D.U.P.), d'une action foncière et d'opérations d'achat-revente foncières également.

Le sujet des derniers mois et des dernières années a porté particulièrement sur l'îlot rue du Fer et rue de Nièvre. Je pense que vous avez tous vu qu'il y avait des travaux actuellement. Les dernières évolutions du projet sur la partie 2024 ont été les suivantes :

Nous avons demandé une étude de faisabilité, qui a démontré que le programme initial n'était pas viable, c'est-à-dire la réhabilitation des bâtiments sur rue et la démolition du bâtiment en cour intérieure. Nous avons donc dû modifier le programme, ce qui a impliqué des modifications aussi financières sur le projet. Nous démolissons, sur la rue du Fer, les n° 5 et 7, où vous pouvez voir, sur l'image projetée, l'espace vert qui va être disposé à la fin. Nous réalisons aussi des locaux commerciaux rue de Nièvre pour réussir aussi à avoir une certaine rentabilité sur l'opération dans le temps de la concession. Nous réhabilitons le 5 sur cour rue du Fer, à l'intérieur.

Ce programme a été validé par l'architecte des bâtiments de France. Sur l'année 2024, nous avons acquis le 5 sur cour, le 5 sur rue et le 7 rue du Fer.

Le point essentiel, par conséquent, du CRAC 2024 porte sur le recalibrage du bilan financier, avec des dépenses supplémentaires dues à la modification du programme, et des recettes supplémentaires, au niveau des subventions, de la participation de la collectivité ; et puis un modèle économique un peu différent avec des locaux commerciaux en pied d'immeuble qui n'étaient pas prévus initialement.

Sur l'année 2025, pour se projeter un petit peu, même si cela a déjà eu lieu finalement, nous avons déposé des demandes de subventions pour l'ANAH et le Fonds Vert, qui ont été obtenues, d'ailleurs ; et un dossier aussi pour l'Agence nationale de Cohésion du Territoire (ANCT), sur le fonds de restructuration des locaux de l'activité pour les deux commerces.

Nous avons démarré les travaux de curage et de démolition, et notamment la démolition, que vous voyez sur la photo, assez impressionnante, du 5 et du 7 rue du Fer. On voit les pierres, devant, qui sont récupérées pour être réutilisées dans le projet final.

On a également désigné cette année la maîtrise d'œuvre, mandatée par ARCHCAD, pour la partie réhabilitation.

Nous sommes en cours de négociation pour l'achat du 52 rue de Nièvre.

Il est proposé ce soir un avenant pour l'augmentation de la participation financière de la collectivité, due à la modification du programme, et pour augmenter la durée de la concession d'aménagement jusqu'à décembre 2034, afin de lisser les dépenses sur les locaux commerciaux et sur une période un peu plus longue. Les logements sont en cours de négociation pour une vente en état futur d'achèvement à Nièvre Habitat.

- Quartier du Banlay, construction et réhabilitation de cellules commerciales et d'équipements publics

Vous pouvez voir le schéma général du quartier du Banlay.

L'objet initial de l'opération est le suivant :

- Construire des équipements publics,
- Construire 4 cellules commerciales neuves,
- Construire un nouveau local dédié à la mairie de proximité,
- Réhabiliter 2 cellules commerciales situées 2, impasse Stévenot (ancien billard et ancienne Caisse d'Epargne)
- Aménager un parking et un cheminement piéton.

Nous verrons ensuite que le programme a été modifié.

La convention a été signée mi-2023. Nous avons pu signer un compromis de vente, non sans mal, sur l'impasse rue Stévenot pour l'ancien billard. Nous avons lancé les procédures d'expropriation, avec l'enquête publique en novembre 2024. Il a été mené une étude de pré-programmation et de programmation avec le cabinet Ville Ouverte, qui a abouti au programme définitif que nous allons présenter ensuite.

Le point clé porte sur l'intégration du programme définitif, qui est un petit peu différent du programme initial, notamment avec l'ajout d'une salle de sport.

En 2025 a eu lieu le concours d'architectes sur les programmes neufs. C'est le groupement Architectes Archiducs, de Dijon, qui a démarré les études. Nous avons acquis aussi le 2 impasse Stévenot, suite au compromis. Nous avons désigné un autre groupement d'architectes mené aussi par ARCHCAD, comme tout à l'heure d'ailleurs, pour réaliser la réhabilitation des deux locaux impasse Stévenot, avec des démarrages de travaux de curage qui ont lieu sur cette année 2025, et des travaux de réhabilitation qui auront lieu l'année prochaine. Nous poursuivons la procédure d'expropriation également.

Il est également proposé d'établir un avenant à cette concession. Il vise à la modification du programme, notamment par rapport à la salle de sport, que j'évoquais tout à l'heure. Il porte aussi sur la modification de notre rémunération, avec notamment une part fixe sur ces moments d'études qui n'étaient pas nécessairement compris initialement, mais ça ne change pas le montant global ; c'est uniquement la répartition sur la durée de la concession.

- Lotissement du Pré Plantin

La zone en question se situe à l'ouest de Nevers, vers l'hôpital et vers l'Intermarché. La concession est plus ancienne que celle du Banlay.

Les objectifs de la concession d'aménagement sont de créer une zone mixant habitat et activités, de créer une interface globale entre le quartier et l'hôpital Pierre Bérégovoy. Le programme de logements s'est étalé sur plusieurs années, et il y a eu un aménagement plus récent de deux concessionnaires automobiles (Mercedes et BMW), et la construction d'un nouvel établissement de la protection de l'enfance par le Département. C'est un lot qui a été vendu au Département, et c'est ce sujet-là qui reste en cours. En fait, le projet du nouvel établissement de la protection de l'enfance a pris du retard, pour de multiples raisons que je n'évoquerais pas là, et nous avons donc été obligés de décaler la fin de concession à fin 2026. C'est la raison pour laquelle nous proposons un avenant pour proroger la concession. Il y a un petit sujet au niveau des travaux de voirie devant le nouvel établissement de la protection de l'enfance, qui seront repris par le Département suite aux travaux.

La trésorerie de l'opération est positive. Il y a juste une petite modification, avec un remboursement d'une ligne de trésorerie en 2024.

Nous avons prolongé jusqu'à fin 2027, pour tenir compte de la fin du chantier sur l'année 2026, et sur la réfection du chemin attenant à la parcelle.

- Zone d'activités du Pré-Poitiers

On se situe dans la même zone, vers la déchetterie. La concession porte sur la réalisation d'aménagements sur le secteur du Pré-Poitiers. On est dans la continuité de l'aménagement d'une voirie structurante, pour l'implantation de plusieurs équipements autour du centre hospitalier et de l'hôtel d'Agglomération et de l'ANIFOP. On est aussi en parallèle du quartier de la Grande Pâture.

En 2023, il y a eu l'acquisition du terrain principal de la phase 1 par Nevers Agglomération. Aujourd'hui on a un bilan d'opération positif, et se pose la question de la suite. Nous avons imaginé une suite sur 2025-2027 avec la réalisation de terrains à vendre en zone d'activités, qui nécessiterait une participation du concédant à hauteur de 100 000 € et d'un emprunt à hauteur de 400 000 €, avec une garantie du concédant.

Les charges de l'année 2024 sont essentiellement des charges qui ont été transférées entre 2023 et 2024, car elles n'avaient pas été facturées en 2023 sur notre rémunération ; et sur la taxe foncière des terrains encore propriété.

On a un bilan plus que positif sur cette opération, et le bilan projeté que j'évoquais juste avant tient compte de cette position de trésorerie.

Les actions à mener en 2025, mais ce sera plutôt 2026, seront de prendre une décision sur le transfert de cette concession, entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, et de pouvoir engager un nouveau projet, avec les éléments que j'ai évoqués.

- Renouvellement urbain des quartiers ouest de Nevers - ANRU ouest

La zone est celle de la Grande Pâture. L'objectif initialement était de redéfinir et de réaliser des espaces publics dans le quartier, de réaliser des équipements culturels polyvalents, de démolir certains bâtiments et de créer des îlots pour construire, de résidentialiser les pieds d'immeubles qui sont conservés, d'aménager l'îlot Jean Georges, et de restructurer un local d'activité rue du Père de Foucault.

Les actions 2024 ont été l'acquisition du local Promocash rue du Père de Foucault ; l'étude, dans ce local, pour la création des locaux des Restos du Cœur, qui sont liés avec le projet du Banlay également. Le déménagement des Restos du Cœur sera dans le local Promocash. Et puis, à l'autre bout de la concession, une vente d'un terrain à l'INSERR rue Jean Georges, à côté de la pension de famille, pour que l'INSERR puisse réaliser des pistes éducatives pour les motos et les camions. Il y a eu un renouvellement du bail avec Promocash, la vente non réalisée d'un terrain à 2D Groupe, à cause d'une non-obtention du permis de construire qui était en clause suspensive dans le compromis de vente. Et puis la vente du terrain rue Jean Georges à l'INSERR.

En 2025, il y a eu les travaux pour ce qui concerne les Restos du Cœur. La livraison aura lieu le 1^{er} décembre. Il y a eu aussi la commercialisation du reste des locaux disponibles sur Promocash, puisqu'il reste de la surface, et du terrain restant rue Jean Georges. Il reste un terrain de 3 900 m² entre la pension de famille et le terrain de l'INSERR. Nous avons aussi commencé à chercher des subventions complémentaires par rapport à l'absence du Fonds Vert qui avait été prévu initialement dans la concession, et que nous n'avons pas pu obtenir.

Nous avons proposé également un avenant pour prolonger la concession jusqu'en fin 2027 pour tenir compte du temps de la réhabilitation des locaux et puis de la commercialisation des locaux encore disponibles sur le local rue du Père de Foucault.

- Lotissement Château-Brisset

La concession date de 2005. Les objectifs de la concession d'aménagement sont de créer une zone d'habitat en lieu et place d'une ancienne carrière, de réaliser des travaux de voirie et des réseaux des espaces libres, et de commercialiser des terrains pour une cession à un bailleur, promoteur ou personne physique.

Nous avons terminé les travaux d'aménagement de la zone 20. Nous avons fait les travaux de reprise des entrées riveraines que nous avons réalisées. Nous avons remis aussi les ouvrages de voirie à la collectivité, et nous avons le procès-verbal qui est en cours de préparation. Et puis nous nous sommes mis à la commercialisation des deux terrains restants. Il reste donc deux terrains à vendre sur cette concession de Château-Brisset. Ce sont les points clés ; c'est-à-dire prolonger la durée de la concession jusqu'à fin 2026, pour assurer la commercialisation de ces deux terrains restants. Sinon, il n'y a pas eu de modification sur le CRAC en 2024.

Les actions 2025 et 2026 portent sur la recherche d'acquéreurs. Il y a un agent immobilier qui est sur l'affaire. Il est proposé un avenant n°7 pour prolonger la durée jusqu'à 2026.

- Lotissement de La Pétroque

La concession date d'août 2020. Les objectifs sont la réalisation d'un quartier d'habitat pour environ 100 logements.

Les actions menées en 2023 et 2024 ont porté sur les travaux d'aménagement du macro-lot 6N, considéré comme la phase 2, et qui a été réceptionné fin 2023. Sur cette phase, nous avons aussi consolidé le règlement de lotissement, et nous avons déposé un permis d'aménagement modificatif pour permettre de commercialiser en amont les terrains. Sur la phase 1, il reste 5 terrains à vendre, et 17 sur la phase 2, où nous avons déjà concrétisé deux ventes. Il va falloir mettre le poids du corps sur la commercialisation de ces derniers lots sur les prochains mois. Il n'y a pas d'évolution du CRAC sur 2023. Quant aux actions à mener, il s'agit de rechercher des acquéreurs.

- Aménagement de la caserne Pittié / Site Cobalt

La concession date de 2000. Elle vise le réinvestissement de l'ancienne caserne militaire Pittié, d'environ 6 hectares, et qui constitue actuellement une nouvelle centralité, derrière la gare ; la création d'espaces publics, qui favorisent la connexion du quartier avec le reste de la ville ; la réhabilitation des bâtiments militaires, avec la création de l'Inkub, de Nivertel, du Technicentre SNCF, et des centres de formation médicaux notamment, avec M. Biard, et la résidence étudiante.

Ont été livrés, en 2008, les bâtiments B28 (Nivertel), l'Inkub en 2018, l'école d'ergothérapie en 2018, le restaurant O'Tacos (B29) en 2021, et puis la construction de la piscine en 2019, et du parking.

En 2023-2024, nous avons livré le bâtiment B2 à la SNCF pour son Technicentre, la résidence étudiante à la société AMAUREVE pour 36 logements, et puis un bout de réhabilitation du bâtiment également ; et l'Agora Business, en cession à Nevers Agglomération. Plus les espaces publics.

Sur ce qui reste à venir, il reste plusieurs parcelles à commercialiser, notamment à l'arrière de la piscine. On a là des parcelles vides, le long de la rue du 13^{ème} de Ligne. Vous avez déjà vu les panneaux concernant un projet, je l'espère, bientôt certain, de construction de bureaux et de commerces en rez-de-chaussée. Le long de la rue du Donjon, nous cherchons encore des porteurs. Et puis, dans le même secteur, on a des orientations sur une deuxième résidence étudiante, avec un restaurant universitaire. Parallèlement, sur le bâti, sur le bâtiment B2 où il y a le Technicentre en rez-de-chaussée, nous sommes en train de signer une vente avec M. Biard, la société ANELAM, qui devra intervenir dans les prochains jours. Nous recherchons encore des prospects sur l'autre entité, de l'autre côté du bâtiment. Nous échangeons également avec le nouvel exploitant du Tacos depuis un an pour vendre éventuellement le bâtiment. Nous échangeons également avec d'éventuels investisseurs qui pourraient racheter le bâtiment de la SNCF, tout cela, évidemment, pour dégager de l'argent dans la concession.

Nous proposons une modification sur cette convention, *via* un avenant, dans lequel nous baissons nos rémunérations dans le cadre d'un acquéreur, personne publique, sur la concession.

- Restructuration de centre d'activités des Courlis et requalification de ses abords (ANRU Est)

Le but de cette concession, qui date de 1999, est la restructuration totale du centre d'activités des Courlis et de ses abords. Les réalisations liées à la requalification du centre commercial entre 2016 et 2017 sont précisées dans la note. En 2024 a eu lieu la commercialisation des locaux libres, sur la supérette Proxi, avec un rachat pour permettre de commercialiser. En 2026, on va arriver sur la démolition de la pharmacie.

Les actions 2024-2025 portent sur les échanges avec l'ANCT pour acheter la supérette. Mais, pour acheter, il faut aussi qu'on ait une pré-commercialisation entamée, ce qui n'est pas complètement le cas, puisqu'aujourd'hui on n'a que la supérette ; les autres locaux sont vides. Il faut donc qu'on active sur la commercialisation de ces locaux pour permettre le rachat à l'ANCT. Pour réaliser tout cela, il faut avoir un peu plus de temps. Nous proposons donc de proroger la concession par un nouvel avenant, jusqu'à décembre 2030.

- Aménagement du site Colbert

La début de la concession est en 2000. Il s'agit de réinvestir le site en entier (9 hectares) pour faire des logements, des bureaux, une maison des spécialistes, et la cité administrative Colbert. La livraison de la cité administrative Colbert a eu lieu fin 2024. Sur les premiers lots, avaient été réalisés des logements et des bureaux. Nièvre Aménagement est situé dans ces bureaux, depuis fin 2023. Il reste à valoriser un dernier îlot, qui est l'îlot 3B, avec la maternité Bricheteau anciennement. Il y a le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt qui est proposé et qui est en cours de validation, pour déterminer l'affectation de cette partie.

En termes de modifications, nous avons consolidé toutes les opérations, car nous avons des sous-opérations, et nous avons donc tout consolidé en une seule. Nous maintenons l'équilibre du CRAC notamment avec une hypothèse de vente de l'îlot Bricheteau à 155 000 €. Il est proposé de proroger la concession pour notamment réaliser ces actions sur l'îlot Bricheteau. Nous avons vendu et livré le bâtiment de l'État en septembre 2024.

- Îlot du Chemin de Fer

Le but était de requalifier toute cette zone, environ 3 200 m², de recréer des locaux, et de faire réinvestir *Le Journal du Centre* dans ces locaux. Cette concession est un peu en stand-by. Il n'a pas été fait de dépôt de demande de DSIL suite à la modification du projet : *Le Journal du Centre*, qui devait initialement retourner dans les locaux réhabilités, va finalement s'installer Avenue Colbert. Cela remet en cause le projet, sachant qu'il y a quand même beaucoup de travaux. Mais, en parallèle, nous avons acquis des box, et nous avons un sujet de mise en location de ces garages qui est en cours de traitement. L'idée est surtout de définir un mandat d'étude pour réaliser une étude de faisabilité sur ce que l'on peut mettre dans ces locaux, et notamment travailler avec la

collectivité sur la possible entrée de la police municipale, de remettre en état les garages pour les remettre en location, et puis trouver une sortie à cette concession qui est en stand-by.

- ZAC Saint-Genest

L'objectif initial était de restructurer le quartier Saint-Genest, de réaménager les espaces publics, notamment sur le bord de Loire, de réhabiliter des îlots bâtis, et de créer, en lieu et place des îlots dégradés des programmes différents (hôtels, logements, bureaux). Nous avons intégré en 2017 la place Mossé.

En 2024, il a été organisé la vente d'un terrain à Nièvre Habitat pour la construction de logements rue Gonzague, et la fin de garantie de parfait achèvement de la place Mossé ; cela faisait un an que cela avait été livré sur 2024. Nous préparons un avenant pour proroger la concession également, notamment pour réussir la vente de la tour Goguin et de la maison du meunier, qui est attachée à la tour Goguin, qui reste en propriété sur cette concession. Il faut donc que nous trouvions un projet. Aujourd'hui nous n'avons pas avancé ; la Ville nous avait demandé, en effet, de nous mettre en stand-by. Nous avons repris les végétaux aussi, et levé les réserves qui avaient eu lieu sur la place Mossé, avec des remplacements d'arbres et des reprises de massifs, avec une nouvelle palette végétale.

- Pont-Cizeau

Il s'agit également d'une concession ancienne. Elle visait à contribuer au développement urbain par la restructuration des espaces, à la réhabilitation du patrimoine dégradé, à la redynamisation de l'activité commerciale et à la réalisation de parkings, à l'amélioration du traitement de l'entrée est de la ville et à l'intégration de quartiers d'habitat social sur les bords de Loire.

Il n'y a pas eu beaucoup d'événements à préciser. Nous avons travaillé avec la structure ayant racheté l'ancienne tour MSA, où nous avons un petit sujet de division foncière au pied de la tour, avec une servitude où nous avons en possession un bout du parking ; il a fallu travailler avec elle pour qu'elle puisse le récupérer dans son projet. Nous proposons un avenant de prolongation, afin de finir cette démarche avec le propriétaire de la tour MSA sur cette fin d'année 2025 et sur l'année 2026.

J'en ai terminé. Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. le Maire –

Avant de reprendre le Conseil pleinement, je voulais préciser que, sur Bricheteau, avec la cité administrative qui est juste à côté, il y aurait peut-être un projet de crèche, qui serait adaptée à une population nouvelle de travail. Il faut en voir la faisabilité. Ce serait compliqué de faire des logements et de trouver un équilibre économique, et cela éviterait de garder cette friche.

Sur les garages que vous avez évoqués sur l'îlot du *Journal du Centre*, nous nous sommes mis d'accord sur le prix et de la mise en location. Vous pensez les mettre en commercialisation quand ?

M. Lérét –

Rapidement. Dans les prochains jours. Les consultations ont déjà démarré.

M. le Maire –

Pour l'extension du Prado, qui va se transformer en logements, et non plus en dortoirs, nous leur prêtons aussi le parking de l'ancien cinéma Mazarin. Comme il était loué par certaines personnes, on les basculerait sur ces garages-là.

Sur le quartier Gare, on verra de toute façon comment évolue le prix de vente du foncier, qui est quand même très cher pour l'instant. Mais, de toute façon, il y a un projet de rénovation de tout le quartier de gare et de l'avenue du Général de Gaulle, et cela pourrait s'inscrire aussi dans cette démarche, parce que c'est quand même un endroit particulièrement intéressant en face de la gare. Nous sommes donc sur plusieurs projets. Nous en reparlerons. Je devais voir la directrice de Nièvre Aménagement, mais la date ne convenait pas ; nous recalerons la rencontre.

Sur les questions aux représentants de Nièvre Aménagement, avez-vous des interventions ?

Nous reprenons la séance du Conseil. Si vous pouviez rester quand même quelques instants, au cas où... Je vous laisserai intervenir si nous avons besoin de précisions que nous n'aurions pas.

M. Lérét –
*

Merci de votre écoute.

M. le Maire –

Merci à vous.

Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Moi aussi je vais vous remercier pour cette présentation, et remercier également les services pour l'ensemble des documents que nous avons reçus.

Je vais essayer de reprendre les concessions qui ont retenu mon attention, pour faire quelques commentaires, si vous le voulez bien. J'ai essayé de les réunir.

Tout d'abord, si je fais un lot « Pétroque et Château-Brisset », on voit des problèmes pour trouver des acquéreurs. N'est-ce pas le signe d'une atonie du secteur immobilier ? On nous dit souvent qu'il y a besoin de terrains pour faire des pavillons. C'est ce qu'on nous a dit, en tout cas, dans la révision du PLU. Y a-t-il une demande réelle ?

Ensuite, sur d'autres opérations, les Courlis, le Pré-Poitiers, l'îlot de la rue du Chemin de Fer, le Banlay, là, ce sont plutôt des porteurs des projets, des commerçants, qu'on a du mal à trouver. Là aussi, n'a-t-on pas vu trop grand pour Nevers ? Plus précisément, sur la zone artisanale du Pré-Poitiers, j'ai l'impression qu'on a peu de visibilité sur le devenir de cette opération. Pouvez-vous nous en dire plus ? Y a-t-il vraiment des demandes de porteurs de projets pour s'installer dans cette zone, qui est une zone encore verte, qu'on va devoir artificialiser si cela va jusqu'au bout ?

Sur l'îlot de la rue du Chemin de Fer, effectivement, on est face à la décision du groupe La Montagne de ne pas donner suite au projet initial, et, sans cet important investissement, sans cette locomotive pour cet îlot, on peut se demander ce qu'il va advenir de cet îlot, au moment pourtant où l'action Cœur de Ville 2 doit réinventer ce quartier.

Sur le Banlay, là aussi, j'espère qu'on va trouver ce deuxième souffle pour trouver des commerçants, et arriver à l'équilibre.

J'arrive sur l'aspect financier. Plusieurs opérations avancent, comme cela a été dit. Mais on a quand même des avancées qui sont fortement dépendantes d'opérateurs publics. Financièrement, je me pose des questions ; j'espère que vous pourrez me répondre, je ne suis pas un spécialiste des finances, mais, à Cobalt, quand on me dit qu'il y a 3 M€ de déficit, si on ajoute le Banlay, où cela n'a pas l'air très brillant non plus, Château-Brisset, où la trésorerie à la fin 2024 est négative de 193 678 € exactement... Là aussi, si on trouve des acquéreurs, j'espère que ça ira mieux. Aux Courlis, là aussi, 200 000 €. L'îlot de la rue du Chemin de Fer 317 000 €. La Pétroque, avec un delta de 500 000 €. Tout cela, je pense que ça doit peser sur les finances de la Ville. Beaucoup de questions, d'interrogations, donc, sur les axes de développement que vous avez souhaité mettre à travers tous ces projets. J'attends vos réponses. Merci.

M. le Maire –

Je vais faire un début de réponse, et d'autres élus pourront répondre ; ainsi que Nièvre Aménagement, et nous suspendrons alors la séance.

Tout d'abord vous évoquez un certain nombre de concessions qui sont très anciennes, dont nous avons hérité. La Pétroque, nous n'en sommes pas à l'origine. Nous avons, d'un commun accord,

décidé une baisse de prix, ce qui a créé la cession d'un certain nombre de terrains ; et encore récemment, pour quelqu'un que je connais, qui habite Paris, et qui a choisi de s'installer à Nevers avec sa famille. Je pense que c'est un des plus beaux endroits de Nevers, avec la vue qu'on peut avoir sur la Loire. Je pense qu'on peut être raisonnablement optimistes pour continuer à aller au bout.

Sur les Courlis, si vous parliez des cellules commerciales place des Grands Courlis, je pense que nous n'avons pas vu trop grand. Nous avons des difficultés avec l'ancien EPARECA, qui a rejoint l'ANCT, et qui est une agence de l'État. Il avait racheté, d'ailleurs à Nièvre Aménagement, de mémoire, pour exploiter les cellules et trouver des preneurs. Et finalement nous avons été très déçus de leur non-mobilisation. C'est Nièvre Aménagement qui rachète ; ce n'est même pas fait encore, mais nous attendons l'État. La difficulté, c'est aussi la pharmacie, mais qui va être déconstruite, puisque les choses sont désormais clarifiées. Nous avons espoir en ce quartier, et nous misons beaucoup dedans, et nous avons des pistes d'installations, mais il faut que les loyers soient à des prix corrects, ce qui n'était pas toujours le cas avec l'ANCT, qui n'avait pas tout à fait appréhendé les prix du marché ; c'est cela qui nous a bloqués. Par contre, il y a la supérette, en laquelle personne ne croyait, qui aujourd'hui est encore là, et qui a trouvé, je pense, sa clientèle.

Sur le Pré-Poitiers, ce sont des terrains en second rang. J'avais demandé à l'époque au directeur de Nièvre Aménagement de faire une voie en double sens depuis l'Agglomération, mais cet ancien directeur a zappé la commande ; donc nous avons une voie à sens unique, qui ne facilite pas l'accessibilité. C'est un frein peut-être à revoir. J'interviens à l'Agglomération la semaine prochaine entre un acheteur et un vendeur d'un terrain qui est situé là-bas pour aussi une activité essentielle ; un investisseur qui avait le choix entre Nevers ou ailleurs, et qui a choisi de rester sur Nevers pour agrandir son activité, qui va engendrer la reprise de terrains aussi sur le Pré-Poitiers.

Les choses ne sont pas simples ; comme nulle part. Mais voilà ce que je pouvais répondre à certaines de vos questions. Michel Suet ou Guy Grafeuille veulent-ils ajouter quelque chose sur les remarques ou les questions de Jimmy Derouault ? Ou Nièvre Aménagement veut-il reprendre la parole ? Jean-Luc Dechauffour me fait un signe.

M. Dechauffour –

Oui, je voudrais intervenir sur la partie du Banlay, où les cellules créées sont aujourd'hui en cours de négociation. Sur chaque cellule, on a un porteur. Les négociations sont en cours au niveau du loyer, en l'occurrence, sur ces cas de figure. Mais il y a la suite. Ce n'est pas du tout inquiétant.

M. Lérét –

Je me permets juste, sur les questions sur La Pétroque, Château-Brisset... On est sur deux sujets assez différents, pourtant sur de bons emplacements. Sur Château-Brisset, on a des lots qui ne sont pas viabilisés. Donc c'est un peu différent aussi pour trouver le bon porteur de projet qui est capable de les viabiliser. Nous avons des échanges, en ce moment, avec des personnes qui sont intéressées, et on a une parcelle qui est à moitié commercialisable, parce qu'il y a des bois qui ne sont pas à bâtir. C'est un sujet un peu spécifique. Et sur La Pétroque, nous avons activé un petit peu plus fort la partie commercialisation avec l'accompagnement d'un agent immobilier, mais nous avons eu quand même pas mal de retours de personnes intéressées, et nous espérons les concrétiser dans les mois à venir.

M. le Maire –

Nous reprenons le cours... Guy Grafeuille.

M. Grafeuille –

Je confirme qu'il y a des difficultés à commercialiser, mais c'est valable pas seulement pour les CRAC ; c'est partout. L'argent est rare, les banques sont de plus en plus réticentes à prêter, et il y a beaucoup d'investisseurs qui rechignent. L'avenir est incertain ; on connaît la situation, aujourd'hui, politique et générale. Il y a eu des efforts qui ont été faits. Sur La Pétroque, que je connais particulièrement, lorsqu'on a diminué le prix des terrains, les choses se sont améliorées, et Nièvre Aménagement a fait un effort en mettant les moyens pour commercialiser. C'est vrai

que, peut-être, pendant des années, on aurait pu prendre un agent immobilier, et on aurait peut-être vendu un peu plus de terrains.

Pour le reste, pour ceux qui ne connaissent pas trop ce qu'est un CRAC, s'ils trouvent étonnant tous ces avenants, c'est tout à fait normal, car ce sont des opérations à moyen ou très long terme, parfois. On rencontre souvent des aléas, divers et variés, et on est forcément obligé d'en solliciter. Quand on intervient dans le centre historique de Nevers, il est évident que l'on découvre des choses qui n'étaient pas prévues ; et, hélas, c'est le cas dès qu'on s'attaque à des bâtiments très anciens. Quand on veut déconstruire en partie, on s'aperçoit qu'il faut tout déconstruire, qu'il faut mettre à terre, et que, donc, cela change tout, cela change l'équilibre financier, il faut revoir les financements. Or, tout cela demande du temps, et c'est pour cela que systématiquement on met des avenants. Il y a très peu de concessions où il n'y a jamais d'avenants ; il y a toujours des problèmes. Regardez sur le site Colbert, le pavillon Bricheteau, il y a eu plusieurs tentatives de faire des appartements ; les investisseurs se sont rendu compte que ce n'était pas rentable, qu'économiquement cela ne passait pas. On a donc pris du retard. Effectivement, si on peut faire quelque chose comme une crèche, ce serait formidable ; car je ne crois pas qu'on pourra faire des appartements.

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

Pour répondre à Jimmy Derouault, qui a souligné le déficit de certaines opérations, il faut savoir que le Département apportait un peu de moins de 500 000 € par rapport à une opération sur Magny-Cours, et la Ville de Nevers apporte en trésorerie 1,1 M€ en trésorerie pour rééquilibrer, ou du moins éponger le manque à gagner sur l'Inkub. C'est l'objet d'une décision modificative que nous verrons tout à l'heure.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Justement, sur ce que vous évoquez, Monsieur Suet, sur l'opération Cobalt, on voit dans les documents qui nous sont transmis on a un déficit de trésorerie de 3 M€ ; c'est ce qui amène la Ville à faire une avance de trésorerie de 1,1 M€... Nièvre Aménagement, et puis la Caisse des Dépôts et Consignations. D'où vient ce « trou » dans la trésorerie de 3 M€ ? Ce n'est quand même pas rien. À quoi est-ce dû ?

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

C'est lié au coût réel de l'opération, finalement, par rapport à la valorisation comptable. Quand on construit, il y a une immobilisation, admettons, pour 3 M€. Cela revient à 3 M€. Or, sur le marché, on sait que ça va se vendre 2 M€. Cela veut dire qu'on a un « trou » de 1 M€. Ce serait donc la perte qu'il y aurait en trésorerie si l'opération se déroulait ainsi. Mais le but, c'est de louer un certain temps, ce qui diminue cette perte, car ce sont des recettes qui entrent. Cela compense l'amortissement que ferait une entreprise, si elle avait ces biens immobiliers. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

M. le Maire –

Il faudrait peut-être compléter, et nous pouvons suspendre la séance.

M. Lérét –

Je vais tenter de compléter un peu le propos de M. Suet. Nous sommes sur une concession signée en novembre 2000, sur un quartier qui s'est complètement restructuré, avec des bâtiments extrêmement conséquents, et qui avaient leur charme historique, et que nous avons su préserver. Au fil de l'eau, effectivement, ces actifs ont été rénovés. Financièrement, le coût a été avancé par Nièvre Aménagement. Cela a nécessité de pouvoir mettre le Technicentre dans des conditions optimum, pour lesquelles ils sont extrêmement satisfaits aujourd'hui. Il y a un trou de

trésorerie, mais, *in fine*, sur cette concession, on est sur une opération à l'équilibre, car nous avons des actifs, un bien qui est loué au Technicentre pour 9 ans, et ce bien représente de l'argent, il est un actif. Cet actif, au moment de sa cession, viendra rembourser toutes les avances nécessaires, en tout cas ponctuellement à cet instant ; il viendra éponger tout cela.

Parler de « trou » de plus de 3 M€, comme vous l'évoquez, cela veut effectivement dire que Nièvre Aménagement a joué son rôle en tant qu'outil sur le territoire pour permettre à la collectivité de faire avancer un certain nombre de projets. Nièvre Aménagement a pu être en capacité d'assumer financièrement cette opération. Aujourd'hui, Nièvre Aménagement est aussi impliqué dans d'autres opérations en tant qu'outil départemental. *In fine*, la lecture que l'on doit avoir, c'est l'aboutissement ; et pas nécessairement à l'instant T.

J'espère avoir été clair.

M. le Maire – C'est une valeur comptable, à l'instant T. Qui sera complétée...

M. Lérét – Oui. Il ne faut pas confondre trésorerie et résultat financier. Les loyers viennent épurer... Comptablement, le bien, l'actif, se déprécie. Les loyers viennent accompagner le projet au fil de l'eau ; mais c'est aussi comme cela que se font les choses lorsqu'elles sont faites à titre personnel : vous devez investir, emprunter, construire, et ensuite vous occupez les lieux.

M. le Maire – Jimmy Derouault.

M. Derouault – Concernant la Tour Goguin et la maison du meunier, il est indiqué que des prospects avaient été identifiés, mais la municipalité avait demandé de geler les efforts de commercialisation. En commission, on n'a pas pu nous expliquer pourquoi. Au moment où, à côté, nous achetons Le Grand Monarque... J'attends que vous nous éclairiez aussi sur cette question.

M. le Maire – La Tour Goguin est à Nièvre Aménagement, qui souhaite la vendre. Ce n'est pas simple de l'aménager, quant à des travaux d'accessibilité PMR ; c'est même extrêmement compliqué. Il y a un projet privé de la racheter. J'avais demandé effectivement à ce qu'on ne démultiplie pas la concurrence, dans la mesure où c'est quelqu'un de local qui fait beaucoup de choses, et qui pourrait compléter ce qu'il fait. Je ne sais pas s'il y a eu des échanges avec Nièvre Aménagement pour l'instant. Je vais relancer les choses pour savoir si ça va se faire ou pas ; sinon, cela sera remis à la commercialisation. Nous avons eu l'idée, un temps, de faire quelque chose autour du tourisme, un point tourisme sur la Loire. Mais c'est compliqué ; il n'y a que le rez-de-chaussée qui est vraiment utilisable, et la maison du meunier nécessite de gros travaux. Ce n'est pas pour cela que nous l'oublions, mais, s'il y a un projet privé, on lui laisserait la priorité.

M. Lérét – Juste pour compléter, effectivement nous avons commencé à échanger ; il faut qu'on aille un peu plus loin là-dedans. En effet, la Tour Goguin est classée, et on ne peut pas faire ce qu'on veut dans cette tour ; elle est difficilement aménageable, comme vient de le dire Monsieur le Maire. Là où il y a un peu plus de potentiel, c'est la maison du meunier, où on a deux plateaux de 100 m², et où on peut faire quelque chose d'un peu plus sympa... Sachant qu'il y a deux accès, en plus ; un par le bas, un par le haut. Mais on est aussi en zone inondable. Il y a plusieurs critères qui ne permettent pas de sortir facilement un dossier sur cet emplacement premium quand même.

M. le Maire – Bien. Est-ce bon, pour les délibérations n°27 et 28 ? Je vous propose d'en prendre acte.

Il en est pris acte.

Cf supra.

Il en est pris acte.

M. le Maire –

Messieurs, nous allons vous remercier de votre participation. Bonne soirée.

Je vous propose maintenant de passer au vote des délibérations qui n'appellent pas de débats.

2025-156 (4) – Révision des statuts du syndicat mixte ouvert pour la restauration collective.

Adopté à l'unanimité.

2025-158 (6) – Décision modificative n°3.

Adopté à l'unanimité.

2025-160 (8) – Approbation convention d'avance de trésorerie de 1,1 M€ à Nièvre Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement Cobalt

Adopté à l'unanimité.

2025-161 (9) – Contrat de concession de réhabilitation, extension, mise aux normes et exploitation du crématorium de Nevers – Avenant n°3

Adopté à l'unanimité.

2025-171 (19) – Mise en vente d'une partie de la parcelle AS 107 – 20 rue Louise Michel à Varennes-Vauzelles.

Adopté à l'unanimité.

2025-176 (24) – Mise à disposition de matériel à la commune de Germigny-sur-Loire.

Adopté à l'unanimité.

2025-177 (25) – Mise à disposition de matériel à la commune de Varennes-Vauzelles.

Adopté à l'unanimité.

2025-178 (26) – Convention de mise à disposition d'une partie de parcelle, rue du Rivage, appartenant à Nevers Agglomération au profit de la Ville de Nevers.

Il s'agit de la création de 5 places de parking accessibles depuis la rue du Rivage, qui sont gratuites quant à l'usage, pour aider l'accessibilité aux commerces ou aux riverains.

Adopté à l'unanimité.

2025-181 (29) – Convention entre Nièvre Habitat, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération pour la mise en place de colonnes enterrées.

Il s'agit d'un déplacement suite aux travaux du quartier du Banlay.

Adopté à l'unanimité.

2025-185 (34) – Affiliation centre social Vertpré pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

2025-187 (36) – Convention d'objectifs et de moyens : dépistage des troubles oculaires dans les crèches.

Adopté à l'unanimité.

2025-189 (38) – Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU) – Délibération modificative.

Adopté à l'unanimité.

2025-193 (42) – Dépôt d'une œuvre du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts Frédéric Blandin de Nevers à la cathédrale de Nevers.

Il s'agit d'une cathèdre, qui va retrouver sa place à la cathédrale.

Adopté à l'unanimité.

2025-194 (43) – Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Bourgogne Franche-Comté.
Adopté à l'unanimité.

Je voulais aussi, avant que nous abordions nos échanges sur différents sujets, nous féliciter tous ensemble, puisque nous avons fait un vœu commun, de la libération de Cécile Kohler et de Jacques Paris. Je ne dis pas que notre vœu ait été déterminant, mais, en tout cas, il a contribué à la pression qui avait été mise sur l'Iran pour libérer ces otages. On ne peut que s'en réjouir. Puisque nous en avons parlé ensemble, il était normal aussi que nous le remettions en avant aujourd'hui. Comme un autre otage qui a été libéré aussi depuis.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

2025-153 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal *Prise d'acte.*

2025-154 Rapport d'activités de Nevers Agglomération 2024

M. le Maire –

L'année précédente a été marquée par une évolution majeure de Nevers Agglomération, tant dans son périmètre qu'avec ses réalisations, avec l'arrivée de Saint-Éloi (nous sommes passés de 13 à 14 communes, et à près de 70 000 habitants). Cette intégration a aussi apporté le parc d'activités économiques de Nevers Est, qui est pleinement désormais sur une seule intercommunalité, ce qui va nous permettre de conduire sans discontinuité territoriale une politique d'accompagnement des entreprises et de développement des activités économiques sur l'ensemble du parc, renommé ainsi « Nevers Saint-Éloi ». Je précise que nous avons très régulièrement rencontré l'ensemble des acteurs, et qu'évidemment nous travaillons aussi sur un risque auquel ce parc d'activités est exposé qui est le risque inondations, avec des améliorations, d'ailleurs réalisées en partie par Nevers Agglomération.

La gouvernance a donc été modifiée, et compte 15 vice-présidents et 2 conseillers délégués. Quant au Conseil communautaire, le maintien de la représentation des communes a été garanti grâce à la mise en place d'un accord local. L'assemblée s'est agrandie, et elle est composée de 55 élus. Accord local qui, d'ailleurs, s'appliquera pour les élections à venir.

Sur le plan des projets structurants, 2024 a vu le début des travaux de rénovation du centre des expositions Nevers Agora. 15 mois de travaux ; 19,7 M€. Ainsi que ceux de la requalification de l'entrée sud ; des travaux échelonnés jusqu'en 2030, pour 11 M€. Deux opérations destinées à améliorer l'attractivité du territoire, et surtout, pour l'une, à requalifier ce qui allait devenir une friche, et, pour l'autre, à rentrer dans l'ère des modalités diverses de déplacements, avec une piste cyclable isolée, de la végétalisation, et, enfin, après de multiples décennies, un air de modernité et d'économies, et d'améliorations aussi avec des éclairages en leds.

La dynamique en faveur de la transition écologique s'est poursuivie avec l'inauguration de l'écocentre des Grands Près et de la recyclerie, et le démarrage des travaux de réhabilitation du site de Pré-Poitiers ; aujourd'hui, les deux sont terminés, et donnent, semble-t-il, toute satisfaction, et même une meilleure satisfaction que précédemment, et heureusement. Ce sont des lieux modernes et innovants au service des usagers, qui visent à transformer la matière, dont les déchets qu'on peut appeler « en devenir », puisque tout se recycle, qui sont gérés et valorisés au sein de l'Agglomération. Elle s'est engagée dans le développement du photovoltaïque, avec la création de 3 sociétés de projets, pour équiper les toitures publiques sur le terrain de l'ex-BSMAT, et sur le site d'Euro Auto House.

L'année 2024 a été aussi placée sous le signe de l'eau, sous toutes ses formes, avec de nombreux événements ouverts à la population, des visites d'équipements, des jeux aquatiques, des conférences. Nevers Agglomération a donc franchi une nouvelle étape dans la gestion de ses services publics de l'eau, avec le lancement officiel d'AquaClair, une société d'économie mixte à opération unique, une SEMOP, dédiée à la gestion des eaux usées et des eaux pluviales du

territoire. C'est une nouvelle entité, créée en partenariat avec Véolia, qui s'inscrit dans la démarche de modernisation, d'innovation et de transparence, au service de l'environnement et des habitants. Les actions de prévention du risque inondations ont continué, grâce à la poursuite de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation et du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), avec notamment le démarrage des travaux de fiabilisation des digues communales, en rive gauche.

Coté cadre de vie, l'année 2024 a été marquée par la signature du nouveau contrat de ville « engagements auprès des quartiers 2030 », pour renforcer les actions en faveur des quartiers prioritaires, par l'ouverture de la seconde aire permanente d'accueil des gens du voyage à Varennes-Bourg également.

La communauté d'agglomération a aussi célébré les 5 ans du Campus connecté, qui est une belle réussite, puisque c'est désormais le plus grand de France en termes d'étudiants (près de 90), confirmant son engagement en faveur de l'enseignement supérieur et sa volonté de rendre accessible l'enseignement supérieur à tous les jeunes. Nous sommes d'ailleurs passés de 2 000 étudiants à 3 200 en quelques années.

Nevers Agglomération a continué de soutenir activement ses communes membres, au travers de ce qui n'est pas obligatoire mais que nous avons souhaité maintenir tous ensemble qui est la DSC, la dotation de solidarité communautaire, pour 2 M€ par an ; et des fonds de concours, là encore pas obligatoires, sur 2 M€ par an. Mais aussi en contractualisant avec les grands financeurs, tels que l'État, l'Europe, la Région, le Département, sur la période 2021-2027. Nous avons d'ailleurs une nouvelle réunion avec le président du Département lundi prochain après-midi. C'est ainsi que l'Agglomération et ses communes ont été soutenues à hauteur de 30 M€ en 2024, pour les grands projets du territoire, dont plus de 10 M€ ont permis de lancer des projets communaux. Cela démontre bien que les flux sont dans les deux sens : oui, il y a une contribution des communes à l'Agglomération, mais, oui, il y a un fort soutien de l'Agglomération, de façon volontaire, à ces communes. Il est important de ne pas laisser dire que c'est Nevers qui fait tout financer par l'Agglomération ; loin de là, et vous en avez la preuve.

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape dans l'action de l'Agglomération autour du projet de territoire cohérent, durable et solidaire. Et malgré un contexte économique et budgétaire exigeant, la communauté d'agglomération a poursuivi ses investissements stratégiques pour renforcer l'attractivité, améliorer le cadre de vie, et accompagner la transition écologique du territoire.

Voilà une présentation très résumée des activités de l'Agglomération pour 2024 que je devais vous communiquer. Il n'y a pas de vote. Mais vous pouvez, si vous le souhaitez, intervenir.

Il en est pris acte.

2025-155

Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective (SYMO) – Adhésion de la commune de Marzy

M. le Maire –

La commune de Marzy a manifesté sa volonté d'adhérer au Syndicat mixte ouvert pour la restauration scolaire, afin de bénéficier des prestations reconnues réalisées par ce syndicat en matière de restauration scolaire, mais je n'oublie pas, notamment pour le CCAS, le portage des repas également. Il y a eu une délibération favorable le 24 juin 2025 d'accueillir la commune de Marzy au syndicat mixte ouvert pour la restauration collective. Il aurait été aberrant qu'une cuisine centrale se construise à Marzy à 5 km de la cuisine collective. Sachant que, plus il y a d'adhésions, plus on maîtrise les prix, voire on peut les diminuer, pour les familles.

Comme il y a eu cette notification de la demande d'adhésion qui a été actée par le syndicat, les communes doivent se prononcer sur ce projet dans les trois mois à compter de la notification de la délibération du SYMO. En cas d'accord des deux tiers des collectivités adhérentes, Mme la Préfète se prononce sur l'adhésion de la commune de Marzy. C'est donc ce qui vous est demandé, ce soir, à savoir accepter l'adhésion de la commune de Marzy.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité. Merci pour ce projet qui élargit le champ d'action de l'Agglomération à d'autres communes.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-156

Révision des statuts du syndicat mixte ouvert pour la restauration collective

Adopté à l'unanimité.

2025-157

Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026

M. le Maire –

Je passe la parole à Michel Suet pour le point sur le débat d'orientations budgétaires 2026, dans un contexte bien incertain, mais je pense qu'il appartient aux collectivités, justement, qui assurent le fonctionnement de la France aussi, et largement, d'être prêtes pour affronter l'année 2026. Michel Suet a donc la parole.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire doit présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. C'est ce que nous aurons aujourd'hui. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, cela doit être complété notamment par l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce débat d'orientations budgétaires 2026 sera suivi du vote du budget 2026 lors de la réunion du Conseil municipal le 16 décembre prochain. Ce point a été abordé en Commission 1. Il avait reçu un avis favorable de la Commission 1 du 17 novembre.

Nous aurons deux parties pour ce débat d'orientations budgétaires. Nous survolerons le projet de loi de finances au niveau national, pour que chacun ait le même niveau d'informations, puis nous verrons les orientations budgétaires 2026 pour Nevers.

(Présentation d'un document PowerPoint)

I – Le projet de loi de finances pour 2026

En septembre 2025, l'INSEE avait actualisé sa prévision d'inflation à 1,3 % pour 2026. L'État, dans son projet de loi de finances 2026, a retenu la même hypothèse. L'indice IPCH, indice de référence pour la hausse des bases, montre qu'en 2026 on prévoit une hausse de 1,3 %.

La croissance française, revue à la baisse, devrait être proche de 0,8 %, selon l'INSEE. L'État, lui, a retenu l'hypothèse plus optimiste de 1 %. La baisse de prévision a été actualisée en juin 2025, par rapport à celle de mars 2025.

L'évolution des dépenses des administrations publiques : Pour les collectivités locales (APUL), entre 2024 et 2025, il y a eu une augmentation de 7 Md€, et encore 1 Md€ par rapport à 2026. En 2026, les dépenses publiques locales représentent 19,6 % du total des dépenses publiques.

Evolution du déficit public et projection 2026 (source PLF 2026) : Après un objectif confirmé en 2025 de - 5,4%, l'objectif annoncé 2026 est de - 4,7%, proche de l'objectif initial de - 4,6 % annoncé lors de la loi de Finances 2025.

Le PLF 2026 présenté le 14 octobre, confirme l'objectif de redressement à - 3% du PIB en 2029. On voit sur le graphique que la courbe des collectivités locales, en violet, est relativement stable. Par contre, la courbe en bleu foncé représente toutes les administrations publiques totales, et on voit qu'en 2020 il y a une très forte baisse. On était pratiquement à - 9%, et on remonte, le but étant de remonter à - 3 %. Mais en 2024, on était *grosso modo* à - 5 %.

En 2026, la dette publique devrait représenter 117,9 % du PIB. Vous avez là la trajectoire actualisée de la dette publique. En mauve, les administrations publiques locales, et on note les critères de Maastricht en pointillés ; en bleu, ce sont les administrations publiques centrales, et la courbe en bleu foncé, ce sont les administrations publiques totales. Le vert étant les administrations de sécurité sociale.

Le ralentissement observé fin 2024 devrait continuer à produire ses effets sur l'activité économique en 2025 et début 2026. Le graphique montre en bleu l'inflation pour l'Europe et le taux de la Banque Centrale Européenne est représenté en rouge.

L'environnement financier est exigeant, appelant à une gestion prudente et anticipatrice des finances locales. Les taux français à 10 ans étaient à 3,38 %, et, en Allemagne, ils étaient à 2,70 %. Aujourd'hui, il y a un écart de taux entre les deux pays d'à peu près 0,8 %. On voit que les Etats-Unis ont une dette énorme, mais surtout des taux à 10 ans nettement supérieurs, à 4,5 %. Mais la particularité, c'est qu'aux Etats-Unis, ce sont les Américains qui détiennent 55 % de leur dette, et les étrangers à peu près 24 % ; en France, ce sont les étrangers du G7 qui en détiennent à peu près 50 %. Cependant, les marchés financiers continuent de prêter à la France, malgré le déficit important. L'épargne en France est supérieure à 6 000 Md€, le double à peu près de notre endettement. L'épargne garantie, ce que l'on appelle les produits de taux, à hauteur de 3 700 Md€, suffirait pour rembourser la dette française. Cette dette française pourrait être détenue par les Français.

Sur les mesures du projet de loi de finances 2026 qui concernent les collectivités, la proposition déposée par le gouvernement le 14 octobre 2025 au Conseil des ministres comprend les mesures suivantes :

- La reconduite et le doublement de la mise à contribution « DILICO » (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) en 2026 et sa redistribution sur 5 ans contre 3 ans en 2025, pesant ainsi 720 M€ sur les communes,
- Le gel de la DGF pour la 3^{ème} année,
- La réduction du Fonds Vert à 650 M€,
- Le FCTVA limité aux seules dépenses d'équipement,
- Le regroupement de toutes les dotations d'investissement DSIL et DPV en un seul fonds (qui s'appellerait le fonds d'investissement pour les territoires).

En 2025 nous avons été exonérés de contribution au redressement des comptes publics grâce aux critères de la DSU Cible. Le maintien de cette règle reste à confirmer en 2026, mais nous avons bon espoir que cela soit dans les mêmes conditions.

L'avis du Haut Conseil des finances publiques a été rendu. Avec des hypothèses d'inflation et de croissance présentées par le gouvernement lors du PLF 2026 considérées comme plausibles, le contexte global retenu est jugé volontariste par le Haut Conseil.

II – Les orientations budgétaires

Dans un contexte incertain et de renouvellement des instances locales, les objectifs financiers de la Ville ont été actualisés, en adéquation avec les limites financières qui s'imposent à nous, et tout en conservant les marges de manœuvre pour l'avenir.

Nous visons :

- Un plancher de recettes de fonctionnement de 62, 5M€,
- Un plafond de dépenses d'exploitation de 56,5 M€,
- Une actualisation de notre capacité d'investissement à 13,5 M€.

Le BP 2026 se veut un budget engagé...

- **en soutien aux ménages**, au travers :

- . du maintien des taux de la fiscalité locale depuis 2023. En 2026, le taux de revalorisation des bases est estimé à 1 %. Le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires restera à 20,41 % ; le taux de la taxe foncière bâti est à 53,10 % ; le non bâti, à hauteur de 93,82 %, mais c'est anecdotique.
- . du gel de la tarification pour la 4^{ème} année consécutive.
- . de l'axe Habitat du dispositif Cœur de Ville : participation à l'OPAH sur le volet rénovation des façades et parties communes, travaux de rénovation au 43 à 49 rue François Mitterrand...

- **en soutien aux entreprises**, au travers :

- . du niveau d'investissement avec des dépenses d'équipement pour 13,5 M€ pour 2026, sachant que 41 % de la commande publique locale concerne des entreprises de Nevers Agglomération en 2024,
- . par des délais moyens de paiement de 16,8 jours en 2024, bien en dessous du délai réglementaire de 30 jours, soutenant ainsi la trésorerie des entreprises.

- **en soutien aux commerçants et aux artisans d'art** :

- . En recréant un flux de passants de la place de la Résistance à la place Mancini lors des événements et animations mensuelles du centre-ville. Il y a eu 10 animations en 2025 (en janvier, Cuisines du monde, en février Citypoly ; en mars, l'arrivée du printemps, etc. En octobre, il y a eu l'artisanat d'art, et Halloween...).
- . Avec les dispositifs boutiques éphémères et pépinières, la Ville assure un soutien financier à des porteurs de projets qui souhaitent tester puis lancer une activité commerciale en centre-ville.
- . Par la participation aux Journées Mondiales de l'Artisanat d'Art.
- . Par le projet Art en Ville (projet de fresques et sculptures) : réalisation d'une première fresque en 2025, et plusieurs appels à projets en 2026 vont voir le jour.

- **Par l'axe Développement Economique et Commerce du projet Cœur de Ville**, qui inclut :

- . La création de cellules commerciales dans le quartier du Banlay,
- . La redynamisation de la rue François Mitterrand,
- . Le repositionnement du bâtiment Saint-Aricle pour un projet commercial,
- . Des actions de communication sur les réseaux sociaux pour valoriser les commerçants et les locaux disponibles.

- **Par le soutien à nos partenaires associatifs** :

- . Par le maintien des subventions,
- . Par les mises à disposition des infrastructures de la Ville via le guichet unique de la Vie Associative,
- . Par l'organisation annuelle des Assises de la Vie Associative.

- **En soutien aux agents** :

- . Par la mise en place d'une offre collective de prévoyance et de frais de santé :
 - . Avec la mise en place d'un contrat collectif facultatif en santé et prévoyance,
 - . Avec la participation de la Ville à hauteur de 15 €/mois/agent sur les contrats de santé éligibles (dépenses de santé courantes) ; 20 €/mois/agent sur les contrats de prévoyance éligibles (complément des indemnités journalières de Sécurité Sociale et prise en charge invalidité permanente). Cela correspond à un budget prévu de 110 000 € pour la Ville.

- **Par des orientations RH dans la continuité des mesures précédentes** :

- . Les effectifs

✓ Postes permanents : 668, dont 543 fonctionnaires, et 125 non titulaires. Pour 2026, nous tablons sur la stabilisation des effectifs.

Quand on a un poste RH qui représente pratiquement 60 %, il faut le surveiller de très près.

✓ Du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025, il y a eu 19 mobilités internes, 10 départs en retraite, et 18 départs en retraite sont prévus en 2026, à ce jour.

. Une politique RH volontariste au travers de l'apprentissage. La formation d'apprentis aux divers métiers de la collectivité est un axe fort de la politique des ressources humaines portée par notre municipalité depuis plusieurs années déjà. L'effort initié depuis le premier mandat est maintenu en 2026 puisque 25 apprentis sont actuellement formés au sein de la collectivité.

52 % des agents ont plus de 50 ans. Il y a plus de femmes que d'hommes.

. Temps de travail :

Temps de travail légal : 1 607 heures.

Durée effectuée en 2025 : 1 512 heures

Durée prévue en 2026 : 1 607 heures.

. L'absentéisme :

Maladies ordinaires : 3,90 % au 30 septembre 2024 ; 2,31 % au 30 septembre 2025

Grave et longue maladie : 1,01 % au 30 septembre 2024 ; 0,75 % au 30 septembre 2025

Longue durée : 1,47 % au 30 septembre 2024 ; 1,02 % au 30 septembre 2025.

L'orientation apparaît donc positive.

. La formation :

4,06 jours par agent en 2024. 431 agents ont eu une formation en 2024.

. Les avantages en nature :

Les logements pour nécessité de service : 15 agents, pour 26 736,68 €.

. La parité :

Catégorie A : femmes 6 % ; hommes 4 %

Catégorie B : femmes 15 % ; hommes 4 %

Catégorie C : femmes 38 % ; hommes 31 %

Emplois hors catégories : femmes 1 % ; hommes 1 %.

Total d'effectifs : femmes 60 % ; hommes 40 %.

➤ **Les orientations RH pour 2026 :**

- Dans le cadre de la réforme nationale de la protection sociale complémentaire visant à améliorer la couverture sociale des agents, à compter du 1^{er} janvier 2026 les agents ont la possibilité d'adhérer au contrat collectif santé et/ou prévoyance, avec une prise en charge financière de la collectivité.

- Poursuite de la mise en œuvre du plan de formation 2023-2026.

- Poursuivre la gestion maîtrisée des ressources humaines en adaptant les postes à l'évolution des besoins de la collectivité.

- Poursuivre le travail engagé en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre le harcèlement et mettre en place une procédure d'évaluation des mesures initiées en réponse aux objectifs du mandat.

➤ **Un budget en soutien aux générations futures par des finances responsables :**

L'encours de dette en 2013 était de 45 M€. Il se situera, en fin 2025, à 44,8 M€. Malgré des investissements à hauteur de 120 M€, nous avons veillé à ne pas alourdir le stock de dette et à faire peser l'effort sur les générations futures.

➤ **Un budget en soutien aux générations futures: des actions éco-responsables :**

• Un budget économiquement responsable :

- Développement des pratiques d'acquisition par la commande publique de fournitures et biens issus:

. Du ré-emploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (ex : mobilier de bureau, matériel informatique d'occasion)

. De la réutilisation: toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (ex : matériels reconditionnés)

. Du recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leurs fonctions initiales ou à d'autres fins (ex : papier recyclé).

Ces démarches visent à appliquer les dispositions de la loi AGECL (lutte contre le gaspillage, et pour l'économie circulaire).

• Un budget écologiquement responsable :

Sur 7 M€ d'investissements, on note que 59 % des investissements sont favorables à l'objectif de neutralité carbone, 36 % neutres, 3 % défavorables, 2 % indéfinis. Dans les investissements favorables, on met le parking de la Verrerie, car le sol est désimperméabilisé, la rue François Mitterrand refaite et également désimperméabilisée ; la liaison inter-quartier, qui évitera la circulation ; au Banlay, la réfection des vieux immeubles, avec une meilleure isolation thermique.

- Des aménagements durables responsables :

La Ville de Nevers a reçu une prestigieuse distinction à travers la « Fleur d'Or » ; la plus haute distinction du label. Cette récompense met en lumière l'engagement de la Ville de Nevers dans la végétalisation et l'aménagement durable de son paysage urbain. Le jury a relevé :

- Une gestion raisonnée de la ressource en eau,
- Une gestion différenciée des espaces verts,
- La déminéralisation de la ville avec la création d'îlots de verdure,
- La sauvegarde de la biodiversité,
- L'implication des habitants via les Jardiniers de rue...

➤ **Des priorités politiques affirmées pour la fin de mandat :**

Depuis plusieurs mois, nous avons engagé une démarche d'observatoire des coûts de nos services publics.

Cette démarche poursuit divers objectifs :

- Observer et suivre nos coûts,
- Faire un état des lieux des pratiques d'analyse des coûts,
- Développer une culture de calcul des coûts commune à l'ensemble des services,
- Disposer d'éléments utiles aux chiffrages de projet et au pilotage financier.

Cette démarche répond également à l'enjeu de transparence financière de plus en plus demandée par les citoyens, contribuables et usagers du service public ; l'occasion de donner du sens positif à la notion de dépenses publiques, trop souvent décriées, et de légitimer l'impôt local dans la mesure où le produit de la tarification des usagers ne couvre pas tous les services publics rendus ni assure la majorité de leur financement.

Il vous est proposé une illustration de cette politique au travers de quelques exemples.

. En petite enfance, le coût d'une heure de crèche est de 13,16 €. La tarification moyenne à l'utilisateur est de 1,63 €.

La tarification horaire des familles est comprise entre 0,47 € et 3,71 € selon le barème CAF.

. Le Conservatoire de musique : le coût est de 2 051 € par élève ; tarification moyenne aux usagers : 187 €. Le montant facturé aux familles oscille entre 80 € et 412 €.

. Centres de loisirs : le coût d'une journée d'accueil mineurs est de 51,92 €. La tarification est de 1 à 12 € selon le quotient familial. Cette prestation confiée à des tiers coûte 339 000 € par an à la Ville.

. Écoles maternelles et élémentaires : le coût annuel par élève est de 2 394,18 € pour les écoles maternelles. Pour les écoles élémentaires, il est de 851,71 €. Il s'agit également du forfait élève appliqué au financement des écoles privées par la Ville.

. La sécurité – Intervention des pompiers et des policiers intercommunaux :

Le coût moyen d'une intervention des sapeurs-pompiers est de 632,41 €.

Le contingent incendie représente une charge pour la Ville de 2 132 927 € en 2025.

Le financement de la prestation de police intercommunale représente une charge pour la Ville de 1 069 212 € en 2024.

. L'environnement et la transition écologique :

• Entretien des espaces verts :

Coût au m² des espaces verts classés 1 et 2 : 31,35 €

Coût au m² des espaces verts classés 2 et + : 12,56 €

Coût au m² des espaces verts classés 3 et 4 : 4,13 €

Coût au m² des espaces verts de classe 4 et + : 1,92 €.

• Entretien des espaces publics, propreté urbaine :

Coût au mètre linéaire du balayage manuel des rues : 10,94 €

Désherbage manuel des rues : 4,56 €

Désherbage thermique des rues : 2,04 €.

• Cheminements doux :

Coût au mètre linéaire d'une piste cyclable : 483,36 €

Bande cyclable : 3,67 €

Pictogrammes cyclables : 2,21 €

. Relation citoyenne :

- Démarches d'état civil :

Coût net d'un recensement annuel de la population : 21 220,93 €

Coût d'un mariage : 124,19 €

Coût net d'un titre d'identité : 4,75 €

Coût d'une déclaration de naissance ou de décès : 13,36 €.

➤ **Autres priorités politiques de fin de mandat :**

- Le financement de projets prioritaires

- La sécurité, avec l'extension de la vidéoprotection en 2026 : 770 000 € hors subvention

- Les projets structurants déjà engagés en 2025 :

. ANRU du Banlay : 1,85 M€

. Ecole Jules Ferry : 2,59 M€

. Avenue Général de Gaulle : 0,12 M€

. Gare liaison inter quartiers : 0,93 M€.

➤ **Focus dette propre :**

- Plan d'extinction de la dette jusqu'en 2025 : un encours au 31 décembre 2025 de 44,8 M€.

- Structure de la dette :

. Répartition du risque au 31 décembre 2025 :

Taux fixes : 70 % ;
Taux variables : 30 %.
. Répartition du risque à 10 ans :
Taux fixes : 53 % ;
Taux variables : 47 %.
Le taux moyen de la dette 2025 : 2,36 % contre 2,48 % en 2024.

- Les principaux partenaires financiers :
 - . Crédit Agricole : 28 %
 - . Caisse d'Epargne BFC : 19 %
 - . Crédit foncier : 17 %
 - . CA CIB : 15 %...

➤ **Focus sur la dette garantie :**

- L'encours pour la dette garantie par la Ville en 2025 est de 29,91 M€.
- Annuités garanties sur 2025 : 2,67 M€.
- Le plan d'extinction de cette dette garantie (cf graphique).
- Les bénéficiaires :
 - . Nièvre Habitat : 12 226 705 € (40,88 %)
 - . Habellis : 12 034 000 € (40,23 %)
 - . Nièvre Aménagement : 3 357 000 € (11,23 %)

Conclusion

Le DOB 2026 traduit notre volonté de concilier rigueur financière et développement de la ville, comme nous l'avons, d'ailleurs toujours fait.

Le budget reste maîtrisé, avec des ressources orientées vers nos priorités stratégiques : les ménages, entreprises, commerçants et associations bénéficient d'un soutien ciblé pour renforcer l'attractivité et la vitalité de Nevers. Les agents municipaux sont accompagnés pour améliorer la conduite des projets et la qualité du service public rendu.

Merci pour votre attention.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'adjoint aux finances et au budget. J'en profite pour remercier aussi l'ensemble du service Finances sous la direction de Laurent Pasco. Je pense que, depuis 11 ans, nous avons vécu toujours des années plus ou moins compliquées, et que nous terminons ce mandat avec la possibilité même d'avoir retrouvé de l'air financier pour engager les travaux du stade Léo Lagrange à La Baratte, où nous avons inauguré la piste d'athlétisme samedi soir, avec d'anciens athlètes et des actuels. La problématique n'est jamais rose en termes budgétaires et financières, mais nous avons quand même pu lancer de nombreux projets, terminer de nouveaux projets et en relancer d'autres en fin de mandat, et c'est bien normal (un mandat, c'est six ans), tout cela en gardant une situation financière maîtrisée, dans la difficulté permanente. C'est ce que je voulais souligner et mettre en avant ce soir.

Vous le savez, nous devons tenir un débat d'orientations budgétaires. Nous voterons sur le fait que nous avons tenu le débat, et non pas sur le contenu de cette proposition d'orientations, puisque nous serons sur le budget le mois prochain.

Qui souhaite intervenir sur ce débat ? François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire. Monsieur Suet, merci. Vous l'avez dit, c'est le dernier débat d'orientations budgétaires du mandat. Monsieur Suet, dans toute la première partie de votre présentation, vous faites un point sur la situation financière générale du pays. Le choix du titre lui-même de cette première partie est très discutable : vous dites « PLF 2026, objectif : redressement des comptes ». Je conteste. Les mesures qui sont inscrites dans le projet de loi de finances présenté par le

gouvernement vont, à mon sens, à l'exact inverse de l'objectif de redressement des comptes. En effet, c'est une cure d'austérité terrible qui est programmée, avec une réduction massive des dépenses publiques, et c'est cette cure d'austérité qui va plomber la croissance, et qui va tirer tout le pays vers le bas.

Nous n'allons pas faire un débat macro-économique, mais, si réduire les dépenses publiques servait à redresser les comptes, cela fait longtemps qu'ils seraient redressés. Mais dans un budget il y a deux colonnes : il y a une colonne Dépenses, et il y a une colonne Recettes. Et pour équilibrer un budget, il y a deux solutions : soit diminuer les dépenses, soit augmenter les recettes. Or, on a un gouvernement aujourd'hui qui refuse obstinément d'augmenter les recettes, en refusant d'aller chercher l'argent là où il s'accumule depuis des années ; c'est-à-dire chez les plus riches de notre pays. Je ne parle pas de personnes qui sont ici. Même la taxe Zucman, qui n'avait pourtant rien de bien révolutionnaire, puisqu'il s'agissait de taxer à hauteur de 2 % les 1 800 Français, pas plus, qui accumulent plus de 100 M€ de patrimoine, et qui aurait rapporté 20 Md€, a été rejetée par le gouvernement. On s'obstine, de ce fait, à réduire les dépenses, réduire les remboursements maladie, réduire le financement des services publics, réduire les moyens des collectivités, réduire le Pass Culture, réduire les moyens des missions locales, réduire les subventions au milieu associatif, etc. On tire tout vers le bas, on diminue, on rabougrit. Avec un pays qui compte désormais plus de 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, on imagine sans doute qu'on va redresser les comptes comme cela. Non, c'est tout l'inverse, malheureusement. Du reste, ce sont les mêmes politiques d'austérité qui sont menées depuis des années, et qui ont conduit le pays dans la situation financière qu'on connaît aujourd'hui.

Nous l'assumons, oui, il faut plus de dépenses publiques, et il faut plus de recettes publiques, pour faire circuler l'argent dans ce pays, au lieu de le laisser s'accumuler d'un côté, quand il manque partout ailleurs. Donc, je conteste le titre de cette première partie.

Je retiendrais la diapositive 15 de votre présentation, Monsieur Suet, qui présente les mesures du projet de loi de finances pour les collectivités. C'est ce qui nous intéresse pour un DOB. Pourtant, vous n'y consacrez qu'une seule page, la page 15, et cela peut se comprendre, puisque le projet de loi de finances est encore en pleine discussion. Du moins le volet recettes a été rejeté, il est donc parti au Sénat, il reviendra à l'Assemblée... On espère avoir un budget en fin d'année. Mais aujourd'hui, c'est le brouillard le plus complet. Mais il y a fort à parier que la note sera salée pour les collectivités en 2026, puisque le gouvernement a annoncé un « effort » aux collectivités de 4,7 Md€, soit deux fois plus que ce qu'il avait annoncé en 2025. Dans les faits, on sera plus près de 8 ou 10 Md€ ; ce n'est pas moi qui le dis, c'est « Villes de France », où vous siégez. Ce n'est donc pas 4,5 Md€, c'est entre 8 et 10 Md€, puisqu'il y a la fameuse seconde version du DILICO, qui risque d'être doublé et étendu à près de 4 000 communes. On espère, à Nevers, passer à travers les gouttes, mais, d'après ce qui nous a été expliqué en commission, on a senti le vent du boulet passer à 3 ou 4 places près l'an dernier ; on espère cette année, et on a de bonnes raisons de penser qu'on sera à nouveau exonérés, mais, en attendant, c'est 1,220 Md€ qui sont à la charge du bloc communal qui vont être ponctionnés sur les moyens des communes. Espérons que Nevers ne sera pas concernée.

Il y a le gel de la dotation globale de fonctionnement, une nouvelle baisse de 500 M€ du Fonds Vert, qui aura été divisé par quatre en deux ans. Le Fonds Vert, c'est ce qui permet d'accompagner les collectivités en matière de mise en œuvre de la transition écologique. Vous parlez d'une priorité ! On le divise par quatre en deux ans ! Alors qu'au contraire, tous les experts disent qu'il faudrait le multiplier par cinq ou six. Une nouvelle baisse dans les moyens des agences de l'eau, des coupes rases dans les moyens de l'Agence Nationale de l'Habitat, etc. Je ne vais pas faire toute la liste. Mais, si on accumule tout ça, on arrive à 8 ou 10 Md€ en moins pour les collectivités dans le projet de budget 2026. En plus, Villes de France considère que c'est les communes comme les nôtres, et les Agglos comme les nôtres qui vont être les plus pénalisées. Je cite Villes de France : « Les Villes moyennes et leurs agglomérations apparaissent dans ce projet de budget déconsidérées, comme si leur rôle au service de millions de Français valait moins que celui d'autres territoires. »

Au sein même du plan d'austérité qui est imposé aux collectivités, ce sont les villes comme les nôtres qui risquent d'être les plus pénalisées. Vous êtes toujours le président de l'assemblée des territoires du parti présidentiel ; je pense qu'il faudrait que votre voix porte plus fortement

qu'aujourd'hui, parce que visiblement ce n'est pas vous qui êtes écouté au gouvernement, malgré votre place au sein de l'exécutif. Il est à souhaiter que les débats parlementaires ramènent le gouvernement à la raison d'ici à la fin de l'année, sinon on va encore souffrir l'an prochain.

Concernant les orientations budgétaires spécifiques à la Ville que vous affichez pour 2026, elles sont prudentes, et d'ailleurs vous n'affichez pas grand-chose, et on peut le comprendre. En plus d'être dans le brouillard pour le projet de loi de finances 2026, dans quelques mois ce sont les élections municipales ; donc on est forcément un peu en stand-by. Vous actualisez de 500 000 € le plancher de recettes, et de 500 000 € le plancher de dépenses, comme l'an dernier. Vous annoncez le maintien des taux de fiscalité, vous annoncez le maintien des tarifs municipaux, vous annoncez la stabilité des effectifs pour le personnel ; bref, on joue le maintien, et on redémarrera sur un nouveau mandat d'ici quelques mois.

Sur les investissements eux-mêmes, vous les chiffrez à 13,5 M€, ce qui semble beaucoup quand même. Il y a évidemment la suite de l'opération du Banlay, qui tire un peu tous les chiffres vers le haut. Il y a l'engagement de la rénovation de l'école Jules Ferry ; c'est une nouveauté qui va faire un peu la charnière entre les deux mandats. Effectivement, c'est important de rénover l'école Jules Ferry. Cela fait longtemps qu'on en parle, cela n'a que trop tardé, mais c'est aussi une question de moyens, effectivement. C'est une bonne chose que l'on s'engage sur un tel chantier, qui devrait durer trois ans, d'après vous, et que vous chiffrez à presque 10 M€, dont 2,5 l'an prochain.

Il y a l'extension de la vidéosurveillance, que vous chiffrez, pour 2026, à 770 000 €, hors subvention, ce qui semble assez énorme, puisqu'on sait qu'on a en général 50 % de subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Cela veut dire que vous envisagez de mettre au global 1,5 M€ dans la vidéosurveillance, pour les caméras, l'an prochain. Vous savez ce que nous en pensons. Pour notre part, nous n'avons aucune approche dogmatique sur la question. Qu'il y ait des caméras, pourquoi pas, mais on en a déjà plus d'une centaine, je crois ; et là vous ajoutez 1,5 M€ d'investissements l'an prochain. Cela nous semble très excessif.

Pour le reste, le document que vous nous avez présenté ressemble davantage à un document grand public qu'à un débat d'orientations budgétaires. Cela ressemble même par moment à un document de communication : « soutien aux ménages », « soutien aux entreprises », « soutien aux commerçants et artisans d'art », « soutien aux partenaires associatifs », « soutien aux agents ». Cela fait un peu penser à Eddy Mitchell : « J'en rajoute pas, j'en fais pas des tonnes, mais j'espère surtout que je n'oublie personne. » C'est un peu de com pré-électorale, j'ai envie de dire.

Idem sur la diapositive 33, avec les investissements écologiquement responsables. Vous affirmez que 59 % des investissements réalisés l'an dernier sont considérés comme favorables à l'objectif de neutralité carbone, et que seuls 3 % sont considérés comme défavorables. Sans autres éléments d'appréciation, on est bien obligés de vous croire sur parole. On a d'ailleurs eu un petit échange à ce sujet-là en commission, mais on aimerait avoir quand même davantage de clés de compréhension pour savoir ce qui vous amène à dire que 97 % de ce qu'on a fait est finalement soit neutre, soit favorable à la lutte contre le réchauffement climatique. On sait qu'il existe une méthodologie dans le cadre du budget vert, et on avait fait appel à un cabinet d'études pour 35 000 € il y a deux ans, pour qu'il nous transfère les compétences pour faire cela ; j'imagine que, pour 35 000 €, la méthodologie est assez robuste. Mais on nous a dit en commission, et vous venez de le répéter, Monsieur Suet, que les travaux de la rue François Mitterrand ont été classés parmi ceux qui sont favorables à l'objectif de neutralité carbone ; bon, j'espère qu'on fera autre chose que la rue François Mitterrand pour lutter contre le réchauffement climatique. J'aimerais bien rentrer un peu plus dans la mécanique de ces calculs-là.

En revanche, par contre, l'obtention du label de la « Fleur d'or », cela semble beaucoup plus significatif, à mon sens, et je pense qu'il faut se féliciter, et féliciter évidemment ceux qui ont travaillé comme élus, mais aussi surtout féliciter les agents pour l'obtention de cette distinction, qui, effectivement, reconnaît les avancées de la Ville en matière de récupération d'eau, de gestion des espaces verts, d'installation d'habitats pour la petite faune, etc. C'est effectivement des signes plus forts, me semble-t-il, que le fameux camembert « 59 %, 2 % ».

Et puis il y a une série de diapositives intéressantes, même si on se demande ce qu'elles font dans un document de DOB, mais elles sont intéressantes ; ce sont les diapositives 36 à 44. Ce qu'elles montrent, c'est ce que coûte le service public municipal, et ce que paient les usagers. Exemple : une heure d'accueil en crèche, cela coûte à la Ville 13,16 € ; et les usagers paient 1,63 €. Autre exemple : apprendre à jouer de la flûte traversière au Conservatoire, cela coûte 2 000 € à la Ville, et les usagers paient 187 €. Voilà ce que c'est, la solidarité, la mise en commun, le service public. Voilà à quoi ça sert, l'impôt. C'est un outil de redistribution. Parce qu'on entend dire à tout bout de champ, y compris dans votre camp politique, Monsieur le Maire : « La France est le pays qui a le plus important taux de prélèvements obligatoires ». On l'entend à longueur de journée. On entend aussi : « C'est une catastrophe ; donc il faut réduire les taux de prélèvements obligatoires, il faut tailler dans les dépenses publiques, réduire les impôts, réduire les taxes, réduire tout... ».

Oui, on est effectivement un pays qui est peut-être celui qui a le plus important taux de prélèvements obligatoires, mais c'est ce qui permet, par exemple, d'accoucher gratuitement à l'hôpital ; alors que ça coûte 10 000 dollars aux Etats-Unis. Cela s'appelle la Sécurité Sociale. C'est ce qui permet à un jeune d'apprendre le solfège pour une centaine d'euros par an, alors que, pour ce prix-là, il ne pourrait se payer que quelques heures de cours individuels dans le privé. Cela s'appelle le service public municipal.

C'est ce qui permet d'aller en bus de Saint-Eloi à Fourchambault pour 1,35 €. Alors qu'il faudrait payer quelques dizaines d'euros si chacun devait se payer un taxi. Cela s'appelle le réseau de transports publics.

C'est utile de se remettre en tête ces chiffres-là de temps en temps, et il faudrait que ça irrigue un peu plus le débat public national. Parce que ceux qui veulent supprimer les impôts et liquider les services publics – suivez mon regard, ils sont nombreux –, c'est ceux qui veulent une société, au bout du bout, du chacun pour soi, où ceux qui peuvent payer cher ont accès à la culture, aux transports, à la santé, et où les autres n'ont accès à rien. C'est un choix de société, et ce n'est pas le nôtre. Ça boucle d'ailleurs avec mes premiers propos sur le projet de loi de finances.

En conclusion, on aurait quand même souhaité avoir davantage d'éléments budgétaires dans un débat d'orientations budgétaires. Il fut un temps où on avait, dans les documents, des indicateurs d'épargne, des comparaisons avec les villes de même strate, etc. C'est sans doute que vous nous donnerez à l'occasion du vote du budget en décembre ces éléments, et qu'on en saura peut-être un peu plus sur l'atterrissage ou non du projet de loi de finances pour les collectivités.

M. le Maire –

Merci, François Diot.

Pour faire un peu d'humour, vous avez cité Eddy Mitchell, ça tombe bien, puisque j'ai vérifié, j'ai des chaussettes noires. Donc on va pouvoir parler sérieusement maintenant. Vous avez évoqué « un document de pré-campagne ». Je tiens à ce qu'on ne mélange pas les choses ici, y compris pour moi. Ce n'est pas un document de pré-campagne, c'est un document travaillé avec le service des Finances qui s'apparente beaucoup au précédent dans sa structuration, avec un contenu qui évolue, et qui est aussi une marque de ce qui a été effectué, de ce qui a été bien fait, comme, par exemple, l'obtention de la « Fleur d'Or ». Il n'y a que 9 villes en France cette année. Nous allons d'ailleurs aller chercher cette « Fleur d'Or » à Paris le 3 décembre, avec une partie des services, pour les remercier, et les acteurs civils.

Vous évoquiez aussi la mention « Soutien à... » ; oui, c'est vrai, une Ville comme Nevers et comme toutes les villes de France, soutient ses habitants, soutien son commerce, du mieux qu'elle le peut, dans un contexte difficile de concurrence venant des géants du Net chinois, malheureusement. Une ville aussi qui soutient son commerce, avec l'Agglomération aussi, puisque c'est de la compétence désormais des agglomérations, même si on garde une antenne forte « commerces de centre-ville ». Evidemment que nous apportons un soutien, et vous avez les chiffres sur tout ce que nous mettons financièrement sur tous ces soutiens, qui « coûtent » à la Ville. Nous recherchons de plus en plus le soutien des collectivités qui peuvent assumer jusqu'à un certain montant. Et le soutien au monde de l'entreprise, en général ; nous en avons fait une de nos priorités. Soutien aux étudiants, avec la maison des étudiants, que nous n'étions

pas obligés de faire. Soutien au futur restaurant universitaire et inter-entreprises, sur lequel, pour l'instant, le CROUS nous annonce zéro, ce qui est évidemment inconcevable ; nous essaierons d'aller chercher un minimum de financements là-dessus. Donc évidemment qu'il y a plein de soutiens qui sont mis en valeur, parce que c'est une réalité. Soutien au monde associatif. On peut dire que ce n'est jamais assez, ou trop pour l'un, pas assez pour d'autres. Soutien à tout ce qu'on peut faire sur le plan culturel et sportif, social aussi, *via* le CCAS. Donc c'est normal qu'une Ville revendique tout cela.

On ne va pas trop paraphraser ce qu'on a dit à l'Agglomération, puisqu'il y a des thématiques que vous avez reprises. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que « mon premier parti, c'est Nevers ; mon premier parti, c'est les collectivités, et je suis dans la défense de ces collectivités ». Je vous réitère d'ailleurs la proposition que j'ai faite très sincèrement ; je pense qu'aujourd'hui tous les élus locaux ont besoin d'apporter leur pierre à l'édifice national, plus que jamais : c'est de remonter au Premier ministre une note sur nos idées, sur la décentralisation et ses moyens. Je vais faire partir cela dans quelques jours, mais je suis preneur, et je ne censurerai rien, je remonterai tout ce qu'on a envie de remonter. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles on peut se retrouver, y compris les moyens de nos collectivités qui sont au quotidien des habitants, et là-dessus je pense qu'on peut se tenir la main.

Vous l'avez dit, et tout le monde le sait, on l'a vécu déjà deux fois, c'est un débat d'orientations budgétaires de transition, avec un budget qu'on examinera au mois de décembre, le 16 décembre, avec des précisions, mais on ne peut qu'attendre que des décisions modificatives qui seront peut-être plus nombreuses sur un budget qu'habituellement, comme je l'ai dit aussi à l'Agglomération de Nevers ; de surcroît avec l'incertitude qu'on a sur une intelligence collective globale de l'ensemble des parlementaires pour doter la France d'un budget ; le contraire serait terrible, sur les conséquences économiques, notamment pour le monde de l'entreprise et l'inquiétude chez nos concitoyens, qui n'ont pas besoin de cela. Donc, évidemment, que c'est dans cette direction que nous allons. Mais, si, nous, collectivité locale, nous ne manquons pas d'ambition, de relais d'envies de nos concitoyens, qui le fera aujourd'hui ? Nous essayons d'établir ces orientations de façon prudente. Il vaut mieux être prudents, et avoir un peu plus, *in fine*, de latitude, que d'être véritablement gênés aux entournures.

Un mot sur la vidéoprotection, qui a fait l'objet de beaucoup de débats il y a longtemps ; cela en fait moins aujourd'hui. Cela nous a pris quand même deux heures et demie en CLSPD ce matin, avec une salle plus que remplie. On n'a pas parlé que de ça, mais on a parlé de ça. Aujourd'hui, c'est vrai que toutes les villes, si tant est qu'elles aient un positionnement politique, en tout cas le maire peut l'avoir à titre personnel, sont sur ce sujet de la vidéoprotection, qui, je le rappelle, avant tout est pour protéger les gens, et non pas pour les surveiller.

Les moyens coûtent cher, mais nous assistons aussi à une montée en puissance du narcotrafic dans nos villes, qu'on ne découvre pas, qui se voit peut-être davantage, et sur lequel il faut que nous continuions une forme de harcèlement, de concert entre les forces de l'ordre, les collectivités, la préfecture et la justice, puisque Madame la Procureure était représentée ce matin.

Après, c'est une question de choix et de moyens. Nous, nous, faisons le choix d'en faire une priorité absolue. Et cela ne peut pas se faire aujourd'hui sans caméra. Il a été rappelé des chiffres ce matin, que je partagerai volontiers, dans ceux que je peux relayer. Nous avons les chiffres de la justice. Cela nous a permis en quelques mois de faire 16 flagrants délits. Cela nous a permis de sauver des gens parce qu'une caméra a identifié des personnes qui faisaient un malaise, sans que les pompiers soient prévenus par autrui. Et cela nous permet d'élucider, et on aura le taux d'élucidation que j'ai demandé au parquet, un certain nombre d'affaires. La procureure de la République nous disait ce matin qu'aujourd'hui c'était souvent le seul moyen de preuve. Un condamné qui n'est pas condamné, c'est une incitation à récidiver, c'est l'impunité. Et, cela, nos concitoyens ne le supportent plus.

Sans tomber dans une dérive sécuritaire, car vous savez que ce n'est pas mon intention, ces moyens-là qui fonctionnent, nous avons à les développer sur les points de *deal*, nous avons à les développer sur tout ce qui peut créer une forme d'insécurité, parce qu'aujourd'hui vous savez que, si, nous, nous ne le faisons pas, d'autres le feront sous des aspects peut-être beaucoup moins sincères. C'est un droit républicain, qui est le droit à la sécurité et à la tranquillité, et qui se

transforme très vite dans des votes que nous ne pourrions pas toujours communément accepter. Il vaut mieux prévenir que guérir, et notre équipe, si elle est toujours là pour les années suivantes, fait effectivement la priorité. J'ai envie de vous dire « malheureusement », parce que, comme vous, j'aimerais utiliser cet argent davantage aussi positivement, mais aujourd'hui on voit bien que c'est nécessaire, et que les personnes mal-intentionnées, ou qui font du trafic rapidement touchent des jeunes de plus en plus jeunes, et que, si, nous, grâce à nos caméras, on peut les identifier plus tôt, ce sera aussi éviter de futurs délinquants, ou de futures victimes de la délinquance qui deviennent eux-mêmes auteurs, et dans différents domaines.

Il y a des enquêtes en cours sur certains points de la ville, et y compris avec des caméras nomades, sur lesquelles nous avons décidé d'investir au niveau de l'Agglomération, et qui vont nous permettre de les positionner notamment pour d'autres formes de luttes, contre la pollution, contre ce qui insupporte aussi nos concitoyens, à Nevers comme ailleurs, qui sont les dépôts d'immondices dans la nature ou sur la voie publique, et qui causent à nos agents évidemment des efforts qu'ils n'auraient pas à faire en temps normal. Nous faisons donc la chasse à cela, et nous ne pouvons pas la faire avec des fleurs. C'est la raison pour laquelle nous espérons aussi avoir fortement des soutiens de l'État. Il faut couvrir davantage plus de quartiers, il faut aussi relancer l'éducation spécialisée dans les quartiers, qui a été enlevée par le Département. C'était un sujet de tensions ce matin, je le dis, mais je ne peux pas accepter qu'il n'y en ait plus, parce que, si on avait voulu le faire, cela peut se faire de façon très volontariste ; ce n'est pas le cas. Pour être honnête, j'en ai discuté récemment avec le Président du Département, et nous en avons convenu, et de travailler peut-être un nouveau modèle d'éducation spécialisée dans les territoires, car cela manque, mais ce n'est pas à nous de le faire, c'est de la compétence du Département. Il n'y a pas que la vidéo, mais il y a aussi des moyens en amont, et des moyens aussi de répression.

Je me permets de vous contredire. Sur le dernier sujet qui est le chiffre, nous n'avons pas 100 caméras aujourd'hui, nous avons plus de 200 flux, c'est-à-dire l'équivalent de 200 caméras, puisqu'aujourd'hui, on a renouvelé les caméras de 2016 par du matériel beaucoup plus moderne, qui fait que, dans un dispositif, il peut y en avoir trois ou quatre, ce qui fait des flux différents, qu'on peut contrôler. Nous allons passer à 250 flux au 1^{er} janvier 2026, ce qui quand même permet une couverture beaucoup plus large de la ville de Nevers. Notre ambition, pour la sécurité de façon égale pour tous, c'est de couvrir la ville de Nevers de moyens de vidéoprotection pour qu'on puisse rassurer les gens qui sont dans un sentiment d'insécurité, et qui se savent vus, et de le faire jour et nuit, parce que nos caméras, maintenant, sont des caméras qui ont une vision nocturne et qui peuvent permettre d'identifier une plaque d'immatriculation ou un visage. Certaines caméras sont aussi équipées d'intelligences artificielles qui pourront identifier notamment un véhicule volé. L'idée est de trouver un équilibre, ce n'est pas de suivre les gens à outrance, mais c'est de pouvoir lutter au mieux contre de nouveaux phénomènes de délinquance et de violence, car on voit bien que les gens sont de plus en plus aptes, pour ceux qui sont mal intentionnés, à sortir un couteau, ou autre, et aujourd'hui, grâce à la vidéoprotection dynamique, on peut même intervenir lorsque l'infraction va se réaliser, parfois pour l'empêcher ou la limiter. Tant mieux si ce n'est plus un sujet de tensions. Après, ce sont vraiment des choix budgétaires. Mais je pense que la première des choses, c'est de garantir la sécurité à nos concitoyens, et on en verra toujours une priorité. Je ne sais pas si Michel Suet voulait apporter quelques autres réponses. Mais y a-t-il d'autres interventions avant ? Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Bonsoir à tous. Je vais apporter des réponses à l'interrogation sur le budget vert, par rapport à la méthodologie et l'action qui est engagée, et qui consiste, avec le support des services, à pouvoir classer les lignes budgétaires d'investissement, qui sont défavorables ou favorables. Il y a plusieurs critères de cotation, sur la question de l'atténuation des effets du changement climatique, et pour voir quels sont les investissements qui vont permettre de réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans les actions futures de la collectivité. Nous étions en 2023 à hauteur de 8 % de défavorables, et nous avons une classification qui flèche aujourd'hui à hauteur de 3 % les lignes qui sont défavorables. Un exemple : la question de l'aéroport, avec des financements qui sont associés à son développement pour la Ville de Nevers. Effectivement l'empreinte environnementale et la lecture que cela en fait, c'est une ligne défavorable, mais le côté positif des choses, c'est aussi une alternative pour la liaison Dijon-Nevers pour les médecins, avec les bénéfices que l'on sait, avec les Flying docteurs. C'est toujours un équilibre,

et un outil d'aide à la décision, on le sait, cette méthodologie-là, et cela permet d'éclairer aussi le débat que nous avons pu avoir sur différents aspects.

Je voudrais juste faire un autre focus. Par exemple, nous avons des investissements sur le parc informatique, qui étaient classés comme défavorables il y a deux ans de cela, et qui aujourd'hui s'inscrivent plus dans une logique de ré-emploi reconditionnement, où nous avons mis en place des ateliers de reconditionnement avec l'ANAR, et toute une dynamique de coopération économique. Ce n'est pas juste un document de communication, c'est du travail, même si ça ne porte pas les fruits comme nous l'espérerions ; c'est un travail collectif, qui n'est pas que du ressort de la collectivité. Il y a l'intercommunalité, la Région, d'autres acteurs comme la Banque Publique d'Investissement, les chambres consulaires... Tout cela fait que le développement économique est un travail collectif, qui demande d'être fait sur le long terme, et ce n'est pas qu'un document de communication. Je m'écarte un peu du sujet du budget climat. Le deuxième exemple, par rapport au reconditionnement des équipements informatiques, nous classait en défavorable, et nous permet d'améliorer ce classement. C'est un outil d'aide à la décision et d'arbitrage. Je voulais, en tout cas, apporter cette précision.

M. le Maire –

Je voulais revenir sur la police intercommunale : nous passons de 19 à 23 policiers municipaux intercommunaux opérationnels au début de l'année 2026, avec un deuxième maître-chien et un chien Stups, pour nous aider avec la création d'une brigade Stups en plus de la brigade verte, et une brigade équestre, que nous ferons l'été, notamment sur la partie Bords de Loire.

François Diot.

M. Diot –

Je rebondis simplement sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. Un deuxième maître-chien, une brigade des stups, etc. Vous avez sans doute entendu les propos surprenants et inquiétants du nouveau ministre de l'Intérieur. Sa langue a peut-être fourché, quand il a dit que les polices intercommunales et les polices municipales, il fallait leur donner davantage de moyens, ce qui permettrait de décharger la police nationale, qui a trop de travail. C'est justement ce sur quoi nous alertons depuis des années, nous avons toujours dit « attention ». Que la municipalité œuvre dans le champ de la sécurité, pourquoi pas ? Mais sans se substituer à l'État. Or, les coopérations, les brigades communes, les contrats de sécurité intégrés, les polices intercommunales, les brigades des stups, les maîtres-chiens, etc., cela aboutit naturellement à faire en sorte que le commissariat de police se désengage. Eux-mêmes étant confrontés à une pénurie de moyens, ils sont bien contents que les municipalités investissent. Donc attention. Je pense que ce n'était pas une erreur de langage du ministre de l'Intérieur. Il prépare tranquillement les esprits.

M. le Maire –

J'ai toujours dit que, si nous développions, pour avoir des moyens complémentaires, c'était en complément ; et ce n'est pas « à la place de ». D'ailleurs, le commissariat a eu 7 effectifs qui sont arrivés récemment. Certains en remplacement, et d'autres en complément, notamment pour le CSU là-bas. Pour les zones gendarmerie, c'est pareil, il ne s'agit pas de remplacer les gendarmeries, ou les commissariats de police. J'y veille beaucoup. Je partage complètement votre vision là-dessus. Si j'en ai l'occasion, je le dirai au ministre, qui a corrigé, depuis, son discours.

Michel Suet.

M. Suet –

Quelques petites précisions. La vidéoprotection, c'est bien 770 000 €, et non pas 1,5 M€, comme vous le dites, pour l'année 2026. L'investissement sera de 770 000 €.

M. Diot –

Je ne comprends pas. « Hors subvention » veut dire que c'est l'argent de la Ville. Si on y ajoute les subventions, cela fait 1,5 M€.

M. Suet – Non. Je vous ai dit le montant de l'investissement. Vous spéculez que nous aurions une subvention à hauteur de 50 %. Mais pas du tout.

M. Diot – Le FIPD, cela a toujours été 50 %.

M. Suet – Oui, cela a toujours été, comme vous dites. Sauf que vous ne connaissez pas le projet de loi de finances comme moi. C'est 770 000 € d'investissements en caméras sur 2026.

M. Diot – Avec subvention ?

M. Suet – S'il y a une subvention, cela diminuera d'autant notre investissement. C'est comme cela qu'il faut le comprendre.

M. Diot – Donc, il ne faut pas écrire « hors subvention ». Il faut écrire qu'une subvention peut éventuellement intervenir, dont on ne connaît pas encore le niveau. »

M. Suet – Par rapport au montant des investissements de 13,5 M€, comme vous dites, cela comprend les coups partis, les crédits habituels, en matériels, en entretien de bâtiments, etc. On a même inscrit 149 000 € pour la cybersécurité. Les événements récents montrent qu'on en avait bien besoin.

Ce rapport de présentation qui vous est proposé aujourd'hui présente effectivement l'ensemble des éléments prévus par le Code général des collectivités, contrairement à ce que vous disiez, mais également d'autres données, utiles au pilotage financier, et de nature à répondre à l'enjeu de transparence financière de plus en plus demandé par les citoyens. Mais ce n'est pas un budget prévisionnel. D'où l'absence de chiffres très précis. Vous les aurez pour le BP, à savoir le 16 décembre. Cela n'est pas nouveau ; à chaque fois vous me dites ça, et à chaque fois je vous fais cette même réponse.

Du fait de cette exigence de transparence financière de plus en plus demandée, la Ville de Nevers a donc engagé depuis plusieurs mois une démarche d'observatoire des coûts de nos services publics poursuivant plusieurs objectifs. Le premier objectif, c'est d'observer et de suivre nos coûts, de développer une culture de calcul de coûts commune à l'ensemble des services. C'est également de favoriser la transparence sur le coût et le fonctionnement des dépenses publiques de la Ville. Vous avez vu quelques exemples qui vous ont été donnés, comme le financement d'une heure de crèche, etc. Mais, comme je l'ai indiqué en Commission 1, ce n'est pas de la comptabilité analytique. Une comptabilité analytique, dans une entreprise, permet de vérifier si la production d'un produit, ou d'une chaîne, est rentable, car elle doit générer de la marge lors de la vente de ce produit. La Ville produit du service public ; elle ne vend pas, et elle ne commercialise pas. On n'a pas de besoins de comptabilité analytique, mais, par contre, on a besoin de connaître le prix de revient, pour une gestion plus fine. En plus, c'est pédagogique ; cela montre à quoi sert la fiscalité locale. Combien de fois entend-on que les impôts sont trop chers. On voit à quoi ils servent.

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit pleinement dans les objectifs financiers de la dernière programmation du mandat, à savoir 2024 à 2026, et c'est la préservation du pouvoir d'achat des Neversois, à travers le maintien des taux de fiscalité, et le gel de la tarification. C'est du pouvoir d'achat de plus pour nos citoyens. Le financement de nos projets prioritaires (ANRU Banlay, rénovation de l'école Jules-Ferry, l'extension du périmètre de la vidéoprotection, liaison inter-quartier...). La gestion financière responsable avec des indicateurs d'épargne et de dette en zone verte. Pour exemple, le stock de dette à fin 2025 est au même niveau qu'au début du premier mandat en 2014, à savoir 45 M€, avec 120 M€ d'investissements réalisés sur la période.

Le débat d'orientations budgétaires 2026 vous permet également de mieux mesurer le niveau d'ambition et d'engagement de la municipalité au soutien des ménages, des entreprises, des

commerçants, etc. Pour autant, la Ville mesure pleinement les conséquences liées au contexte national de nos finances publiques, qui pousse chaque année l'État à renforcer davantage les mesures de redressement des comptes publics pesant sur les collectivités. Jusque là nous avons été préservés, dans la mesure où la Ville fait partie des 250 premières communes de plus de 10 000 habitants, et que nous sommes aujourd'hui au rang 244 – nous avons donc une petite marge – où la péréquation est la plus forte en direction de nos territoires. Nous sommes donc exonérés de contribution au DILICO, et normalement, en 2026 ; cela nous arrangera bien, parce que cela nous aurait fait, sinon, une diminution de nos recettes de 1,2 M€ à peu près. C'est ce que nous avons évité, d'ailleurs, cette année.

C'est donc ce contexte que la prochaine municipalité, quelle qu'elle soit, devra prendre en compte, dans la définition de la programmation financière 2027-2029. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés environnantes, autour de chez nous, mais également de l'État, et nous sommes obligés de gérer en conséquence.

Je voudrais rassurer ici tous les Neversois, parce que la Ville n'est pas ruinée, contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, ici ou là. Je vous garantis qu'on a encore de la marge, et nous ne nous faisons pas trop de soucis pour 2026. Après, ce sera une autre étape.

M. le Maire –

Je vais citer un humoriste, Alphonse Allais, qui disait qu'il faut beaucoup demander à l'impôt, très peu au contribuable. Mais on souhaite de plus en plus de services publics, de plus en plus coûteux, et de payer moins d'impôts. L'idée est d'arriver, vous le savez, à trouver un équilibre, sans asphyxier nos concitoyens, tant sur l'impôt national que sur l'impôt local, tout en gardant des marges de manœuvre pour faire les projets qu'ils attendent, et pour lesquels ils nous sollicitent ou ils nous ont fait confiance. C'est cette difficulté de faire comprendre que l'impôt est utile. Sans impôt, il n'y a pas d'écoles, il n'y a pas d'hôpitaux... Surtout que la France est beaucoup redistributrice ; on ne peut pas lui enlever cela, et donc il faut le payer, et c'est aussi à son honneur, mais tout cela a des coûts, et il faut trouver cet équilibre, que nous recherchons, en tout cas. Vous le savez, nous n'avons pas d'autre choix que d'avoir un budget équilibré. De toute façon, nous sommes donc obligés de marquer nos ambitions tout en faisant avec ce que nous avons.

Nous allons voter sur le fait d'avoir tenu ce débat d'orientations budgétaires. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Nous nous verrons au budget, pour finaliser 2026.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Il en est pris acte.

2025-158

Décision modificative n°3

Adopté à l'unanimité.

2025-159

Garantie d'emprunt Nièvre-Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 391 472,67 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation thermique de 82 logements de la résidence autonomie La Roseraie à Nevers

M. le Maire –

Nous allons examiner la délibération n°7 qui concerne la garantie de 50 % d'un prêt de 391 472,67 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation thermique de 82 logements de la résidence autonomie La Roseraie à Nevers.

M. Suet –

Il s'agit d'un projet de réhabilitation thermique de 82 logements de la résidence autonomie La Roseraie, 3 rue des 4 Echevins. Pour cela, Nièvre Habitat sollicite un prêt de 391 472,67 €, au taux du livret A + marge de + 0,6 % sur 20 ans. Il nous demande une garantie d'emprunt à hauteur

de 50 %, soit 195 736,33 €. Ce sera sans doute le Conseil départemental qui garantira les autres 50 %. La Commission 1 a prononcé un avis favorable le 17 novembre.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

J'en profite pour dire que nous retirons la délibération n°31, qui était demandée de façon commune sur la charte de la vie nocturne, qui repassera, si tout va bien, au prochain Conseil, car nous avons quelques modifications à faire, en accord avec la préfecture.

2025-160

Approbation convention d'avance de trésorerie de 1,1 M€ à Nièvre Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement Cobalt

Adopté à l'unanimité.

2025-161

Contrat de concession de réhabilitation, extension, mise aux normes et exploitation du crématorium de Nevers – Avenant n°3

Adopté à l'unanimité.

2025-162

Création d'un emploi de chargé du dialogue social et des instances

M. le Maire –

Je vais passer la parole à la première adjointe Céline Morini, qui va évoquer plusieurs créations d'emploi ou conventions de mise à disposition entre la Ville et l'Agglomération. Nous allons les voter une par une. Il s'agit des délibérations n°10 à 14.

Mme Morini –

Merci, Monsieur le Maire. Je vais peut-être grouper les délibérations n°10 et 11, qui concernent le même sujet, à savoir la création d'un emploi de chargé du dialogue social et des instances.

La volonté de Nevers Agglomération et de la Ville de Nevers est de s'engager dans une démarche partagée de mutualisation.

À cette fin, un service commun Ressources Humaines a été créé à compter du 1^{er} octobre 2025 afin de faciliter la mise en place d'une vision globale en matière de ressources humaines et notamment accroître la fonction d'expertise et d'accompagnement sur la gestion de la fonction Ressources Humaines des deux collectivités.

C'est dans cette logique qu'il est proposé de créer un poste de chargé du dialogue social et des instances.

Sur cette logique également, pour ce qui concerne la délibération n°11, il est proposé la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers pour une durée initiale de trois ans auprès de Nevers Agglomération.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez créé un service mutualisé des ressources humaines. François Diot était intervenu pour dénoncer cette fusion larvée des deux collectivités que sont la

Ville et l'Agglomération, comme nous le faisons très souvent ici. Il avait demandé un bilan de toutes ces mutualisations déjà réalisées, pour que nous puissions nous rendre compte de leur réel intérêt. On nous avait répondu que ce serait avant la fin de l'année. Il y a encore le temps, je vous rassure. Et que cette dernière mise à disposition ne verrait pas d'extension au-delà. Dès le Conseil suivant, vous nous en proposez une nouvelle, dans le même service. Nous avons compris, en Commission, que c'était le fruit de l'expertise de Mme la Directrice des Ressources Humaines, la nouvelle Directrice.

Nous sommes toujours bien dans ce constat que faisait notre collègue François Diot d'une concentration des services, qui, pour l'instant, faute de bilan chiffré, n'a pas fait la preuve de son utilité. Cette évolution nous inquiète sur les possibilités pour une même personne de gérer les problématiques Agglo, avec 14 communes, qui ont des compétences propres, des administrations différentes, et en ayant à gérer en même temps les problématiques de la Ville. C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ces deux délibérations.

Mme Morini – Comme nous avons eu l'occasion de vous l'expliquer en Commission, il y a un vrai besoin qui a émergé, de l'Agglomération, pour un soutien au niveau des instances. Nous répondons à ce manque-là en mettant à disposition un agent vers l'Agglomération. C'est vraiment une solution efficiente qui est proposée-là. Il ne s'agit pas de mutualisation de services ou de directions, tel que nous nous étions engagés à ne plus en faire, en tous les cas à court terme.

M. le Maire – Je suis un peu surpris de votre position. Tout ce qui favorise le dialogue social me semble devoir être soutenu par tout le monde.

M. Diot – Sur cela nous sommes d'accord ; ce n'est pas cela qui est en cause.

M. le Maire – C'est quoi, alors ?

M. Diot – C'est la mutualisation. Il y a du dialogue social avant la mutualisation, on espère.

M. le Maire – Vous savez bien qu'on a des instances séparées, que tout n'est pas mutualisé aujourd'hui. Vous savez qu'on a deux régimes aussi, qui étaient très différents et qui tendent à se rapprocher, ce qui est aussi une des conditions d'un meilleur travail entre la ville-centre et Nevers Agglomération ; et parfois des transferts, parfois des mutualisations, ou pas. On ne va pas tout mutualiser non plus. Je crois que, de votre côté, il y a un peu trop de craintes sur nos intentions, qui sont simplement d'avoir un meilleur dialogue entre nos collectivités.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2025-163

Convention de mise à disposition entre la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers du poste de chargé du dialogue social et des instances.

M. le Maire – Je vous propose de voter sur la délibération n°11 exposée précédemment. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2025-164

Création d'un emploi de technicien sécurité bâtiments et manifestations

Mme Morini –

Nous abordons maintenant la délibération n°12 qui concerne la création d'un emploi de technicien sécurité bâtiments et manifestations.

La Ville est engagée, comme vous le savez, dans la lutte contre l'habitat indigne et dégradé. Elle se structure aujourd'hui avec un service communal d'hygiène et de santé, regroupant deux entités : le service sécurité ERP Manifestations, qui gère notamment les dossiers de mise en sécurité, et la mission hygiène-salubrité, qui traite les signalements d'insalubrité. Pour traiter ces missions et répondre aux différents besoins, il est proposé ce soir le recrutement d'un emploi permanent à temps complet, de catégorie B, de la filière technique, et relevant du cadre d'emploi des techniciens.

M. le Maire –

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-165

Convention de mise à disposition entre la ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers d'un poste d'assistante de direction

M. le Maire –

Nous enchaînons avec les deux conventions de mise à disposition entre la Ville de Nevers et l'Agglomération pour un poste d'assistante de direction.

Mme Morini –

Oui. Deux conventions. Une d'abord pour la mise à disposition entre la Ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers du poste d'assistante de direction. Là aussi, Nevers Agglomération a exprimé le besoin de pouvoir disposer d'un support administratif au sein de sa Direction des Ressources Humaines. La Ville de Nevers compte dans ses effectifs une assistante de direction auprès de la Direction des Ressources Humaines. Dans ce cadre, il est proposé la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers pour une durée initiale de trois ans auprès de Nevers Agglomération.

La deuxième convention concerne la mise à disposition entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération du poste d'assistante sociale. De même, Nevers Agglomération ressent le besoin de pouvoir disposer d'un accompagnement social auprès des agents en difficulté, sur les thématiques liées au travail, à leur budget, au logement, à la vie familiale, ou encore à la santé.

Considérant que la Ville de Nevers compte dans ses effectifs une assistante sociale qui accompagne le personnel confronté à ces difficultés – ou en tout cas risquant de l'être – susceptibles de compromettre leur équilibre physique, psychologique, moral et financier, il est proposé la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers pour une durée initiale de trois ans auprès de Nevers Agglomération.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Ces deux conventions vont un peu dans le même sens que ce que nous disions auparavant ; il s'agit de remplir, maintenant, la Direction des Ressources Humaines mutualisée. Il y avait un DRH mutualisé, et maintenant on y ajoute une assistante de direction, un chargé des instances, une assistante sociale, etc. On est donc en train de créer une Direction des Ressources Humaines commune. Ces deux agents, l'assistante de direction et l'assistante sociale, s'occupaient d'une collectivité de 600 agents à peu près ; maintenant, elles vont être réparties entre deux collectivités qui totalisent pas loin de 1 000 agents.

De deux choses l'une, soit elles avaient du temps de libre à la Ville, mais je ne le pense pas ; soit elles vont être sacrément débordées à s'occuper des deux collectivités, parce que c'est une seule et même personne qui s'occupera de la Ville et de l'Agglo. D'ailleurs, ce que je ne comprends pas non plus, c'est les quotités de travail. Dans la précédente délibération, on partage à 50-50. Là, l'assistante de direction sera à 40 % à l'Agglo. L'assistante sociale à 20 % à l'Agglo. Qu'est-ce qui explique ces différences de quotité de travail ? Je ne crois pas qu'il y ait 5 fois plus d'agents à la Ville de Nevers qu'à l'Agglo. Ce sont donc des interrogations qui me conduiront à une abstention encore.

M. le Maire –

Céline Morini va vous donner des explications.

Mme Morini –

Je tenais à dire que, quand ces besoins ont émergé, on s'est posé la question effectivement de savoir comment on pouvait s'organiser pour y répondre. Je tenais absolument, et cela a été fait, à ce que la DRH mutualisée le fasse en co-construction avec les agents concernés. Chacun des agents impactés par les délibérations de ce soir a été reçu, entendu. On s'est intéressé bien évidemment à savoir si sa charge de travail le permettait, si l'agent en question avait envie de le faire, si c'était une source de remotivation aussi parfois pour ces agents. Tout cela a été fait en concertation, et pas de façon sauvage ; on n'a pas chargé ces agents d'une mission supplémentaire au point qu'ils seraient totalement débordés.

Pour ce qui est de remplir la mission des agents des services RH dans le cas de la mutualisation, ce n'est pas le cœur de métier des DRH non plus qui est touché ; on ne parle pas de GPEC, on ne parle pas de gestion des paies des agents. Ce sont des agents des services RH, on est d'accord, mais ce n'est pas tout le cœur de métier qu'on embarque dans la mutualisation aujourd'hui, loin de là.

M. Diot –

L'assistante sociale, par exemple, du jour au lendemain, va avoir 365 agents de plus à s'occuper, avec l'Agglo.

Mme Morini –

On espère quand même que les 365 agents ne sont pas concernés par des difficultés qui feraient qu'ils soient amenés à consulter l'assistante sociale. Si c'était le cas demain, on verrait effectivement notre organisation.

M. Diot –

Elle passe tout de même d'une collectivité de 600 à une collectivité de 1 000. Je m'interroge. Alors, peut-être que ce sont des personnes qui sont très volontaires, etc. Mais attention... A mon avis, ce n'est pas anodin.

M. le Maire –

D'abord, on va le mettre en expérimentation. Si on s'aperçoit que ça sature, on ne va pas mettre en difficulté un agent. De temps en temps, vous nous dites qu'on recrute trop, et, de temps en temps, vous nous dites que ça risque de saturer. Ce qu'il faut, c'est trouver le bon équilibre.

M. Diot –

Mais, là, en l'occurrence, la Ville de Nevers va économiser, puisque le salaire de nos agents sera pris en charge pour moitié ou à 40 % ou à 20 % selon les cas par l'Agglo.

M. le Maire –

Pour aider l'Agglomération de Nevers. Donc tout le monde s'y retrouve. Parce que si chacun devait prendre le même emploi, ça coûterait plus à chacun. Donc on essaie de partir, justement, de façon prudentielle, et puis on verra si, par exemple, l'assistante sociale nous dit qu'il y a trop de travail et qu'elle ne peut pas faire face. On est capables d'entendre.

Sur la convention Assistante de direction, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0
Abstentions : 6
Adopté à l'unanimité.

2025-166 **Convention de mise à disposition entre la ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers d'un poste d'assistante de direction**

Cf Supra.

M. le Maire – Sur la convention « assistante sociale », y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 6 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0
Abstentions : 6
Adopté à l'unanimité.

2025-167 **Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes au 31 décembre 2024**

M. le Maire – Vous avez demandé à ce que nous abordions, mais nous souhaitons le faire aussi, la délibération n°15 pour un point sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes au 31 décembre 2024. Céline Morini conserve la parole.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Plutôt que de rentrer dans le détail des chiffres et des tableaux, les ayant analysés moi-même, je vous ai préparé une synthèse orale, et nous pourrions entrer davantage dans le détail si vous le souhaitez.

Le rapport 2024 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Ville de Nevers dresse un panorama des dynamiques à l'œuvre au sein de la collectivité. Il met en lumière des avancées réelles en matière d'inclusion, de prévention et d'accès aux parcours professionnels, tout en identifiant des marges d'amélioration encore présentes.

La Ville de Nevers se caractérise par une forte féminisation de ses effectifs, particulièrement notable dans les filières médico-sociale, sociale, administrative, et d'animation.

Cette configuration, qui reflète aussi des tendances nationales, influence en partie la répartition des métiers, des responsabilités et des rémunérations.

Si des écarts subsistent entre les femmes et les hommes sur le plan salarial, ils doivent être analysés à l'aune de cette organisation professionnelle où certaines filières féminisées sont historiquement moins valorisées financièrement. Les différences de rémunération observées entre les femmes et les hommes traduisent donc à la fois des enjeux structurels de reconnaissance des métiers et des parcours, mais aussi la plus forte présence des femmes dans des dispositifs tels que le temps partiel.

Les actions engagées par la collectivité témoignent d'un volontarisme réel. Le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dépasse à nouveau largement le minimum légal, illustrant une politique d'inclusion solide et active.

La baisse des accidents du travail confirme également l'efficacité des démarches de prévention et d'amélioration des méthodes de travail.

Parallèlement, la mise en place du télétravail en 2024, l'usage important du compte épargne temps ou encore les aménagements de postes réalisés pour les agents en situation de handicap renforcent les possibilités de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Certaines tendances, comme la proportion élevée de femmes concernées par l'absentéisme compressible ou par les congés longue maladie relèvent des facteurs de pénibilité qu'il est nécessaire de suivre, d'analyser et de traiter.

Toutefois, ces constats s'inscrivent aussi dans un contexte de métiers fortement féminisés, et parfois exigeants physiquement ou émotionnellement.

La collectivité est consciente de ces enjeux, et elle souligne l'importance de travailler sur l'organisation du travail, le soutien managérial, et l'amélioration des environnements professionnels.

Sur le plan des carrières, les données montrent que les femmes accèdent aux promotions et aux avancements à des niveaux globalement en adéquation avec leur poids dans la collectivité. Cet élément constitue un signal positif pour la consolidation progressive d'une égalité professionnelle effective.

En définitive, si certaines disparités persistent, elles s'inscrivent dans des dynamiques professionnelles complexes et multifactorielles. La Ville de Nevers dispose aujourd'hui de leviers concrets, d'une politique d'inclusion affirmée, et d'une base de travail solide pour poursuivre ses actions en faveur d'une égalité professionnelle toujours plus aboutie, équilibrée et durable.

Merci à vous.

M. le Maire –

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Bonsoir à tous. J'ai demandé à ce que ce point soit mis au débat. Nous en avons parlé en commission. Je suis contente que vous le présentiez. Je trouve cela dommageable que vous n'ayez pas soumis la délibération, soit dit en passant. A nouveau on a deux bilans. Je redis ce que j'ai dit l'année dernière ; on a un bilan Ville, et un bilan CCAS, ce qui biaise un peu les chiffres, puisqu'on les compare avec des chiffres nationaux qui n'introduisent pas cette distinction. Vous m'aviez dit qu'au CCAS il y a 85 % de femmes. Mais, si on enlève le CCAS, les chiffres pour la Ville de Nevers sont donc forcément un peu réduits en pourcentage de femmes ; il y a 60 % de femmes. Le chiffre est stable par rapport à l'année dernière, où on avait déjà enlevé le CCAS, qui comprend 85 % de femmes pour sa part.

Comme observé les années précédentes, il y a une répartition inégale des hommes et des femmes, notamment sur la filière médico-sociale, administrative, culturelle, *versus* technique et sportive. On peine, malgré toutes les bonnes volontés et les dispositifs mis en place, à faire jouer la balance. Mais on n'est pas forcément plus coupables que les autres, puisqu'on retrouve la même chose au niveau national.

Petite victoire personnelle : vous avez enlevé l'expression « bastions féminins », et on parle un peu plus de filières genrées. Il y a deux nouveautés dans ce rapport, pour ceux qui le lisent depuis des années : il y a l'arrivée et les départs des agents. C'est bien, on recrute 48 femmes, pour 52 hommes. C'est un chiffre positif. L'autre nouveauté est sur l'absentéisme compressible, qui serait plus marqué que celui des hommes, comme vous l'avez dit dans votre présentation. 62 % des agents absents sont des femmes, mais, attention, car comme il y a 60 % de femmes, forcément on ne peut pas dire que c'est particulièrement genré.

Les absences pour enfants malades : 66 % encore pour les mères. Je pense que, dans la société, on pourrait faire davantage d'efforts. On constate aussi une augmentation du nombre d'agents en congés de longue maladie dont la plupart sont des femmes de catégorie C (43, contre 3 hommes). Et pour l'absentéisme compressif, il devient genré à partir de 55 ans ; les femmes, quand elles vieillissent, sont plus absentes que les hommes, peut-être aussi à cause des métiers à forte pénibilité.

Enfin, pour la partie « Ville de Nevers », les promotions internes et les avancements concernent 50 % de femmes, alors qu'elles représentent 60 % de l'effectif. Quand vous dites qu'on arrive à peu près à l'équité, il y a encore un petit effort à faire de ce côté-là.

Pour le bilan, c'est un peu la même remarque que l'année dernière. Le plan de programmation est le même que celui que nous avons en avril. Je ferais donc un peu les mêmes remarques. Pourrions-nous avoir des chiffres un peu plus précis ? Vous parliez dans votre présentation des marges d'amélioration. Par exemple, pourrions-nous avoir un compte rendu de la cellule de lutte contre le harcèlement ? Pourrions-nous savoir le nombre d'agents formés sur l'égalité professionnelle ? Ou le nombre d'élus formés sur le sujet ? Je trouve que, dans le rapport, il manque un peu les mesures concrètes qu'on a pu mettre en place pour essayer d'inverser la balance.

Mme Morini – Simplement pour dire que, finalement, nos analyses se retrouvent ; je crois qu'on n'est pas opposés, dans la lecture de ce rapport. Nous avons comme vous identifié les axes d'amélioration. J'en ai fait part dans ma synthèse. Effectivement, il faudra continuer sur ce terrain et mettre des actions en œuvre pour être toujours meilleurs.

M. le Maire – Je voulais juste revenir sur votre remarque préliminaire sur le fait que nous distinguons le CCAS et la Ville. Ce sont deux entités distinctes. Après, il suffit d'agréger les chiffres, et de faire quelques opérations pour trouver le chiffre global. Mais, pour moi, cela semble assez logique. Je ne vous apprends pas que le CCAS a quand même une population particulièrement élevée d'agents féminins qui tronquerait les chiffres de la Ville. Il s'agit d'être le plus sincère possible. Mais cela ne me choque pas qu'on ait des présentations séparées.

Nous mettons ce rapport sur l'égalité au vote. Nous sommes tous conscients des marges de progression à faire.

Il en est pris acte.

2025-168

Recensement 2026

M. le Maire – Je souhaitais que nous abordions la délibération sur le recensement. Le recensement est un acte citoyen auprès de nos concitoyens, et c'est un acte obligatoire pour permettre d'actualiser les données de la ville, et particulièrement en période d'année électorale, puisque ce sont les chiffres qui sont déterminants pour le comptage de la population de la ville.

Céline Morini.

Mme Morini – La commune doit procéder, du 15 janvier au 21 février 2026, à l'enquête de recensement annuel de la population.

En contrepartie de leurs missions respectives, il leur est accordé une rémunération qui tient compte des contraintes imposées aux agents recenseurs en raison de la dispersion des adresses à recenser, des difficultés rencontrées sur le terrain pour déposer ou retirer les formulaires de recensement, et du coût du carburant.

Afin de prendre en compte ces contraintes et de mobiliser l'équipe d'agents recenseurs, il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs et du coordinateur communal, pour la totalité de la mission, comme suit :

650 € pour le coordinateur, 700 € pour l'agent recenseur employé à la Ville de Nevers ou au CCAS pour environ 120 logements ; 700 € pour un agent recenseur recruté spécifiquement pour le recensement pour 120 logements ; 1 400 € pour 240 logements. Il y a aussi le forfait déplacement pour les agents recenseurs, qui se monte à 200 €.

M. le Maire –

Merci pour ce rappel, et merci à tous ceux qui nous écoutent, et merci aussi de relayer l'importance de ce recensement, qui n'est pas à prendre à la légère.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

2025-169

Acquisition de l'immeuble dit « Le Grand Monarque » à Nevers

M. le Maire –

La délibération n°17 concerne l'acquisition de l'immeuble dit « Le Grand Monarque » à Nevers, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Le bien en question est un ensemble immobilier qui surplombe le quai des Mariniers, la place Mossé, la rue Saint-Genest et le passage Grelu à Nevers. Je crois que nous avons une photo qui montre son état dégradé. Le rapport signale aussi les parcelles concernées.

La SAS BONAPPART qui a acheté ce bien en 2022 propose à la Collectivité une acquisition à la somme de 179 000 € pour l'ensemble des parcelles.

Le Grand Monarque, c'est un serpent de mer, pour moi, mon prédécesseur, le prédécesseur de mon prédécesseur, et personne n'est jamais arrivé à développer un projet dessus, il faut bien le reconnaître. On ne peut donc pas rester comme cela avec ce bâtiment, qui a eu un passé qui n'est pas non plus le fort de Nevers, et qui aujourd'hui, avec une certaine obligation, mais qui pourra être remise en cause, fait qu'il n'y a aucun projet économique développable en gardant ce qu'il en reste.

Comme nous n'avons plus la maîtrise, et que la Ville de Nevers ne l'a jamais complètement eue, l'idée était d'en reprendre la maîtrise, et d'engager très rapidement, derrière, la déconstruction totale. J'ai eu des échanges avec la préfète et l'architecte des bâtiments de France ; il faut aujourd'hui se faire une raison, et il n'est plus possible de le conserver, si ce n'est d'avoir un immeuble en état de délabrement et de plus en plus dangereux.

Je veux juste vous rappeler l'historique, pour que nous ayons bien les mêmes données tous ensemble.

Je rappelle que ce bâtiment avait été acquis en 2000-2001 par Nièvre Aménagement, qui l'avait intégré dans la concession ZAC Saint-Genest. L'acquisition s'est décomposée comme suit :

- En mai 2000, à M. Bluriot, 3 parcelles, 247, 248 et 249, pour, à l'époque, 460 000 francs.
- En septembre 2001, à M. Gauthier, une parcelle 250, qui a été échangée contre un appartement à la résidence des Eduens.
- En novembre 2011, la Ville a apporté une parcelle qu'elle détenait, la parcelle BP 251.

Cela, c'est pour la première phase. Je fais l'historique des acquisitions et des cessions foncières.

Il y a eu une seconde phase en 2011. Il y avait des conditions favorables, à l'époque, à la défiscalisation, et il a été transféré à la concession d'aménagement du périmètre de restauration immobilière. C'est un transfert qui a été valorisé à hauteur de 538 200 €.

Troisième phase en 2011-2012, où il y a eu une tentative de vente par lots, tentative qui a été en grande partie vaine. Le projet initial consistait en une vente par lots de l'immeuble. 11 lots ont été vendus par Nièvre Aménagement entre 2011 et 2012, à des prix, *grosso modo*, autour de 15 000 à 20 000 €.

Nous avons hérité de cette tentative de vente, et, en 2015, nous avons constaté l'infructuosité de la vente par lots. Compte tenu déjà des difficultés de commercialisation de l'immeuble, il a été décidé de le réorienter sur un porteur de projet unique. Nièvre Aménagement a annulé la vente

des 11 lots précédente, sur le motif de l'abandon du projet initial. Il y a eu un contentieux avec les acheteurs, qui n'a abouti qu'en 2022, par une annulation de la vente, ce qui a généré des dépenses à hauteur de 130 000 € pour la concession, si on compte les pertes de recettes plus les indemnités à régler.

La cinquième phase a porté sur une cession à la SCI Grand Monarque. Nous avons recherché des investisseurs, et il y avait eu des échanges depuis 2018. Nièvre Aménagement a signé un compromis de vente en mars 2022 avec cette société, qui était représentée par M. Emile Freihaat. Cette SCI a porté un projet de restructuration complet de l'îlot Grand Monarque, pour lequel un permis de construire a été déposé et accepté en octobre 2021. Nous pensions que les choses allaient évoluer, même si elles nous échappaient, puisque, de toute façon, ce n'était pas à la Ville de Nevers. Ce compromis a été signé pour 73 665 €.

Enfin, la sixième phase : la SCI du Grand Monarque nous a expliqué qu'elle ne pouvait plus porter son projet. Il y a eu un protocole d'accord signé entre cette société et la société SAS BONAPPART en juin 2022. Ce protocole actait du transfert du bénéfice du compromis de vente et de la cession du permis de construire pour 160 000 €, et de l'obligation de remboursement du dépôt de garantie par la SAS BONAPPART pour un montant de 7 366,50 €. Vous voyez qu'on n'est pas très loin des 179 000 € du prix de rachat.

Comme travaux, il y avait eu des travaux de sécurisation d'urgence par Nièvre Aménagement :
- le confortement provisoire de la charpente, démolition de deux cheminées, pose de bacs acier pour mettre hors d'eau le bâtiment et la restauration de la lucarne en pierres de taille pour 90 000 € HT, par la société BONAPPART depuis son acquisition en 2022.
- le curage intérieur, les étalements des planches portées par cette société BONAPPART pour 101 267 €. Nous avons demandé les factures correspondantes, qui ont été fournies par cette société BONAPPART.

Il y avait un volume de gravats, d'immondices, à l'intérieur, qui a été aussi pris en compte par la société BONAPPART, qu'il nous aurait fallu, autrement, évacuer aussi ; ce n'est plus le cas.

Voilà les raisons pour lesquelles nous n'allons pas rester encore des années à se fier à des investisseurs qui finalement ne réalisent pas leur projet, soit parce qu'ils ne sont pas suivis par les banques, soit parce qu'il y a un surcoût créé par la démolition.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons prendre les rênes, et entamer un marché de déconstruction dans la foulée.

Deux options sont présentes :

Il y a un projet porté par un investisseur sérieux qui a déjà fait des choses à Nevers : un hôtel, avec éventuellement un parking souterrain, dont un pourrait être réservé à la Ville, à la fois pour le musée, pour les riverains, pour les approches des commerçants. Sa faisabilité a été étudiée. Après, il y a la rentabilité économique de ce projet. Je le dis très franchement, le porteur ne souhaite pas supporter des recherches archéologiques, qui ont, à ma connaissance déjà eu lieu il y a longtemps. Il y aura sûrement des choses, c'est le quartier des faïenciers, des mariniers, mais des choses qui avaient déjà été en partie fouillées, si ce n'est là, pas loin. J'ai travaillé ce dossier avec la préfecture et Mme la Préfète, et j'ai insisté sur le fait qu'on ne soit pas pénalisés pendant très longtemps là-dessus, mais, en tout cas, l'investisseur privé, s'il fait son projet, ne souhaite pas supporter le risque archéologique. S'il y a des choses qui ont déjà été trouvées, cela peut être assez rapide, et ensuite le projet se ferait, avec, sans doute, la cession du terrain à cette société.

Si le projet est faisable techniquement mais qu'il est économiquement risqué et qu'il ne peut se faire, la Ville de Nevers travaille à réfléchir, en lien avec l'adjointe à l'urbanisme et à l'environnement, sur à la fois une continuité de linéarité mais qui pourrait être paysagère, un parking non visible qui aiderait au développement du quartier et à l'investissement sur ce quartier, et puis éventuellement une occupation différente du dessus en fonction de ce qui serait possible.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons prendre cette opportunité, à un prix, vous l'aurez compris, qui n'est pas un prix excessif compte tenu de tout ce qui a été fait avant et qu'on aurait dû faire. Et puis cela permet d'avancer sur ce fameux « Grand Monarque », qui aujourd'hui sature la vue côté sud, qui est en train de connaître la finalisation des trois premières tranches, si on les décompose tel qu'elles étaient pensées.

Voilà pourquoi je propose au Conseil municipal cette acquisition. Non pas pour acquérir une ruine, mais pour permettre le développement d'un projet, qui, sinon, risquera d'être bloqué pour des années encore.

Y a-t-il des interventions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault – Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est donc pas le retour d'Égypte ? C'est donc le retour dans le giron de la Ville...

M. le Maire – Il ne l'a jamais été.

M. Derouault – ... Même si vous avez dit qu'il ne l'a jamais vraiment été. Le retour dans le public, alors, si vous préférez. Dans le giron du public.

On est obligés de faire encore demi-tour, et ça va faire encore, malheureusement, beaucoup sourire ou rire nos concitoyens, souvent jaune, en apprenant encore les déboires d'un entrepreneur, comme d'autres qui ont essayé d'acheter d'autres bâtiments emblématiques de la ville, et qui, quelques années plus tard, les revendent. Monsieur Le Claire, le propriétaire actuel, déclarait au *Journal du Centre* au mois de mai dernier qu'il n'y arrivera jamais. Et vous-même, vous disiez, en réponse, qu'il ne peut rien faire. Encore une fois, on peut rappeler d'autres bâtiments dans la ville, comme le restaurant de la Porte du Croux, la Bourse du Travail, la maison de l'agriculture, la Banque de France, mais aussi la Gare du Tacot, dont l'aménagement n'est pas encore commencé pour ce bâtiment aussi emblématique. Encore là, des choix qui ne se sont pas révélés forcément opportuns.

Vous nous parlez aujourd'hui de déconstruction. Mais c'est quand même faire fi que ce bâtiment est situé en site patrimoine remarquable, et qu'aux yeux de l'architecte des bâtiments de France il présente quand même un réel intérêt patrimonial. Cela va être, je le sens, une longue bataille judiciaire pour arriver à l'abattre...

M. le Maire – Ne faites pas votre campagne, là. Vous déformez tout ce que j'ai dit. Mais je vous répondrai.

M. Derouault – Oui. Voilà. Vous pourrez me répondre après. Je ne pense pas avoir déformé grand-chose ; j'ajoute mes commentaires.

Et puis c'est surtout tourner le dos aux Neversois qui voient dans cet espace un morceau de notre histoire, et qui ne veulent pas le voir disparaître.

Oui, rachetons Le Grand Monarque, plutôt que de le laisser pourrir encore plus. Mais vous dites qu'il n'y a pas de projet économique fiable.

M. le Maire – (*hors micro*)

M. Derouault – Moi, j'ai essayé de reprendre ce que vous avez dit au débat. Maintenant, vous dites qu'il y en a, effectivement ; je veux bien le croire. Mais, moi, je pense qu'il peut aussi, sur ce bâtiment, sur ce bâtiment, si on veut le garder...

Oui, vous avez dit qu'il n'y avait pas de projet économiquement fiable si on garde les murs. Vous estimez que, pour avoir un projet économiquement fiable, il faut déconstruire et enlever les murs. Moi, je pense, et je ne suis pas le seul, qu'il peut y avoir aussi des projets citoyens de préservation des vieilles pierres. Cela se fait dans beaucoup d'endroits. Oui, rachetons-le, mais travaillons à un projet alliant aussi authenticité et mémoire (chantier pédagogique...). Merci.

M. le Maire –

Je vais reprendre ce que j'ai dit, pour que vous arrêtiez de l'interpréter, parce que ça vous arrange pour votre campagne politique. « Tourner le dos aux Neversois... » ? Mais en quoi tournons-nous le dos aux Neversois ? Je pense que, si on faisait un petit sondage ou un référendum, il y aurait une large majorité qui serait pour ne plus voir Le Grand Monarque. Et ce n'est pas à notre équipe, qui a rénové une grande partie du patrimoine historique, que votre équipe, précédemment, avait laissé tomber, qui va donner des leçons, et des démonstrations de notre non-attachement au patrimoine neversois. Je pense que nous avons mis beaucoup d'argent depuis 12 ans pratiquement. Si cela avait été fait avant, nous n'aurions pas mis tant d'argent, et nous aurions pu faire plus de projets.

C'est quand même curieux. Vous dites que nous n'aurions pas fait des choix opportuns. Nous n'avons fait aucun choix ! Tout ce que vous citez n'était pas à la Ville, à part le restaurant de la Porte du Croux. Tout ce que vous citez, à part le restaurant de la Porte du Croux et la Gare du Tacot... La gare du Tacot a été achetée par un investisseur, qui a payé, ce qui a créé des recettes à la Ville et généré des baisses de charges à la Ville. Il recherche, ce qui n'est pas facile – et je vous invite à nous aider à en trouver un, puisque vous semblez tout voir de façon citoyenne – un exploitant pour y créer une brasserie, qui servirait à changer le quartier, et qui servirait aussi à la Cité administrative à côté. Or, ce n'est pas simple à trouver. Il avait des pistes, et puis finalement c'est décliné. La restauration est un monde compliqué, même si je veux saluer à nouveau Guy Savoy, neversois d'origine, un de nos ambassadeurs, qui, pour la neuvième fois, est meilleur restaurant du monde. Mais ce n'est pas ça qui va arranger les choses. Il est même prêt à aider l'investisseur restauration financièrement pour exploiter. Nous sommes prêts à remettre à disposition, moyennant finances, comme c'est d'usage, des terrains complémentaires qui appartiennent au domaine public, pour, par exemple, faire une terrasse, si ça ne suffisait pas dans l'acquisition qu'il a faite.

Comme on dit, je pense qu'il faut oser, dans la vie. Vous osez. Mais ce n'est pas nos choix.

Quand vous dites « je n'estime pas nécessaire de déconstruire » ; pardonnez-moi, Monsieur Derouault, mais ce n'est pas votre métier. Ce n'est pas le mien non plus. Au bout d'un moment, je suis pragmatique : l'acheteur actuel me dit qu'il ne pourra pas faire, parce que c'est trop coûteux, sur un projet qu'il voulait faire en gardant les façades. Ce n'est pas une question de « j'estime » ou « vous estimez ».

Vous me parlez de projet citoyen. Je vous invite à me donner des exemples. Donnez-moi des exemples très précis, citoyens, qui financeront ce projet. Parce que, sur un projet citoyen, c'est, comme d'habitude, laisser la Ville financer. C'est un peu contradictoire avec ce que vous venez d'indiquer sur les finances de la Ville tout à l'heure.

Sur la tour de la MSA, elle n'a jamais été à la Ville de Nevers, Monsieur Derouault. Quand vous essayez de faire croire à ceux qui nous écoutent qu'on ferait un retour en arrière et qu'on aurait fait un mauvais choix, je n'ai pas choisi la tour en question ; c'est la MSA et la Chambre d'Agriculture qui l'ont abandonnée. Quand la Ville l'aurait-elle rachetée ? Jamais.

Quand un investisseur privé achète, moi je n'ai pas moyen, sauf à exercer un droit de préemption, de l'empêcher d'acheter. Après, il mène son projet, ou il ne le mène pas, ou il le mène à moitié... C'est valable dans toutes les villes, cela. C'est pour cela qu'on souhaite reprendre la maîtrise du Grand Monarque, pour être sûrs de ce qu'on va en faire.

Comme quoi vous ne m'écoutez pas : j'ai l'accord de la préfète, et j'ai l'accord de l'architecte des bâtiments de France, qui aurait souhaité qu'on garde, si c'était possible, mais ce n'est pas possible économiquement ; personne ne veut le faire en gardant les façades. Donc je ne vais pas me lancer dans un long combat, sinon je ne me porterais pas acquéreur. Au contraire, les choses

devraient pouvoir s'enchaîner rapidement, et, je le dis, je lance un marché de déconstruction dès que l'acquisition aura été matérialisée au profit de la Ville de Nevers.

Vous citez le restaurant de la Porte du Croux. Pardonnez-moi, mais je vais quand même vous rappeler ce que vous avez oublié, parce que c'est votre équipe d'avant qui l'a acheté, très cher (200 000 €), pour ne rien en faire. Il faut donc peut-être vous retourner le compliment, comme on dit ; et dire que l'erreur qui a été faite, c'est votre équipe qui l'a faite, en achetant un bâtiment, qui, à l'époque, pourtant, avait de l'allure. Nous l'avons revendu, pour soulager les finances de la Ville et créer aussi des recettes, à des investisseurs, qui n'ont pas été à la hauteur de leur projet.

Dont acte. Mais ce n'est pas le maire et son équipe qui en sont responsables.

Nous faisons tout pour qu'une nouvelle cession intervienne. Il y avait des restaurateurs intéressés, mais, aujourd'hui, c'est dans un tel état que ça demande énormément d'argent. Mais il y a peut-être un projet privé en discussion, qui ne serait pas forcément un restaurant, mais qui permettrait de faire l'accueil autrement, mais beaucoup moins coûteux par rapport aux normes des restaurants, qui sont devenues de plus en plus exigeantes, que ce soit sur le plan sanitaire, accessibilité, et autre.

N'utilisez pas ou ne récupérez pas, en disant que nous rachetons Le Grand Monarque, qui n'a jamais été à la Ville, c'est justement pour enlever une friche que la majorité des Neversois, et j'ose parler pour eux, ne supportent plus. Y compris avec l'embellissement de la place Mossé, que personne ne nous enlève. Y compris avec le rajeunissement de l'entrée sud, qui constitue une carte postale de Nevers. Il faut dire qu'aujourd'hui, ce qui gâche un peu, sur le front de Loire, côté droit, c'est le bâtiment, qu'on ne peut plus conserver. Mais on me dit, au niveau d'investisseurs, d'entrepreneurs du bâtiment, d'architectes, que ce n'est pas possible de garder les façades qui sont à deux doigts de s'écrouler. Il faudrait des confortements qui aujourd'hui sont complètement déraisonnables par rapport à ce que le site représente. On me dit aussi que ce site ne sera pas bloqué quant à sa déconstruction. C'est en tout cas les retours que j'ai eus. Voilà, je voulais juste vous dire gentiment que ce n'est pas la peine d'interpréter mes propos ; ils sont ce qu'ils sont, qu'ils vous conviennent ou pas. Mais n'allez pas les utiliser de façon très maladroite en me faisant dire des choses que je n'ai jamais dites. Et tout ce que vous avez cité n'était pas avec maîtrise de la Ville de Nevers.

Je vais demander l'autorisation du Conseil pour cet achat. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-170

Mise en vente d'une partie de terrain CY 177 – Avenue Patrick Guillot à Nevers

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°18, qui est la mise en vente d'une partie d'un terrain avenue Patrick Guillot à Nevers.

Il s'agit d'un terrain situé vers l'hôpital. La surface totale de la parcelle est de 15 848 m². Nous souhaitons procéder au découpage de la parcelle, et extraire une surface de 4 685 m². Un découpage des parcelles a déjà eu lieu pour le projet « comme toit ». Nous n'avons pas d'intérêt particulier à rester propriétaires de cette parcelle, et donc nous la mettons en vente.

Y a-t-il des interventions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Vous dites « pas d'intérêt particulier », mais cela reste quand même un espace vert. Si on le vend, c'est forcément pour qu'il y ait un porteur de projet. Forcément, il y aura donc artificialisation de l'espace, qui va déjà accueillir un bâtiment.

Cet espace comporte un chemin piétonnier, qui permet l'accès des équipements sportifs du stade Jacky Terreau aux élèves de la cité scolaire proche, et qui va aussi jusqu'à l'hôpital, pour permettre aux piétons de ne pas emprunter la rue Romain Baron, et avoir un chemin beaucoup plus agréable à suivre pour aller jusqu'à cet endroit. On m'a dit en commission que ce chemin serait sauvegardé, mais je pense qu'il sera quand même beaucoup moins agréable s'il est entouré de bâtiments. Même s'il y en a d'autres, des poumons verts, dans le quartier, comme on m'a dit aussi en commission, c'est un espace que la Ville peut aussi quand même aménager, et on peut améliorer l'espace de pique-nique qu'il y a déjà dessus, pour les lycéens. On peut imaginer aussi d'autres utilisations, comme on l'a déjà fait dans d'autres espaces verts de la ville.

Ces terrains sont aussi un espace de biodiversité en eux-mêmes, puisque c'est un espace qui relie la campagne toute proche au-delà de l'hôpital jusqu'au bois des Loges ou au bois des Ardenets, à la rue verte... Ils sont autant d'espaces que les animaux sauvages peuvent emprunter pour rentrer un peu dans la ville et augmenter la biodiversité.

Quel est le projet sur cet espace ? Il y a déjà deux cellules commerciales vides près du supermarché voisin. Une zone artisanale est prévue au Pré-Poitiers à 250 mètres à vol d'oiseau. Pour les pavillons, il y a encore des parcelles en vente à La Pétoque et même bientôt près de la rue verte.

Je me demande donc pourquoi il faudrait vendre ces terrains ; au contraire, j'aimerais plutôt qu'ils soient considérés comme non-constructibles, et que la Ville puisse les aménager. Merci.

M. le Maire –

Je crois que vous vous inquiétez pour rien. Des surfaces espaces verts, grâce aussi à l'action de l'adjointe à l'environnement, chaque Neversois en dispose de 40 m² en moyenne, ce qui est quand même assez record pour une ville comme nous, ou une ville préfecture.

Deuxièmement, sur ce site, qui est un site intéressant, il y a deux projets en cours : ce projet « comme toi », pour accueillir des personnes qui présentent un handicap ; et le deuxième projet que nous allons présenter publiquement prochainement avec Nexity pour une résidence d'accueil seniors un peu plus loin. Et il restera un terrain commercialisable en façade, que nous réservons si possible à une activité autour de la santé vers l'hôpital et qui a besoin de visibilité. Ces deux projets ayant plutôt besoin de calme, c'est la raison pour laquelle cette partie de terrain, pour Nexity, ne compromettra pas une partie de surface verte, puisque nous gardons un passage, à droite de la parcelle, vers la pointe du triangle, et nous gardons un espace pour faire des jeux d'enfants, et un cheminement pour aller de ce quartier jusqu'à l'hôpital.

Je pense qu'il y a beaucoup d'espaces verts. Qui sont aussi des coûts d'entretien ; il faut que chacun s'en rende compte, et les contribuables aussi. Il ne s'agit pas de les remettre en cause, il s'agit encore d'en refaire, et nous avons des projets aussi sur le parc Salengro, de le reverdir davantage, ce qui nécessitera aussi des moyens importants. L'objectif, c'est aussi de générer des recettes, pour pouvoir dépenser sur d'autres projets. Or, il y a des projets privés, et, comme je l'ai toujours dit, priorité aux projets privés ; en veillant à ce que notamment les riverains, ou ceux qui y passent, conservent une partie d'espace vert, qui sera bien maintenue.

Anne Wozniak, si elle veut me compléter.

Mme Wozniak –

Merci, Monsieur le Maire. Vous avez rappelé la préservation des activités (pique-nique, jeux pour enfants...) et circulations qui sont maintenues sur ce site.

Je crois qu'il ne faut pas confondre ou opposer espaces verts et espaces constructibles. On a un PLU qui vient d'être révisé et qui maintient un équilibre entre les espaces qui sont ouverts à la construction et à des projets qui ont des vocations qui peuvent être aussi très intéressantes et apporter des choses aux habitants.

Le quartier est largement doté d'espaces verts. Le PLU respecte l'équilibre, les trames verte et bleue. Vous nous avez parlé des animaux, de la biodiversité ; là-dessus, on a un PLU qui est

plutôt très vertueux, et qui a aussi redistribué ces surfaces constructibles et les îlots que nous préservons en vert pour justement assurer ce passage de la petite faune.

Par ailleurs, je rejoins Monsieur le Maire, la Ville est largement dotée d'espaces verts, et je pense aux équipes du centre technique horticole, qui ont beaucoup à faire. L'idée n'est donc pas non plus qu'on ait des espaces verts partout ... Un espace vert, c'est aussi un endroit où les gens se rassemblent. Nous sommes pour l'instant très bien équipés à ce niveau-là. Je pense qu'il ne faut pas trop non plus ajouter en surfaces... La ville se porte bien à ce niveau-là.

M. le Maire – Sinon, on va finir par concurrencer la campagne...

M. Derouault – Vous avez dit que j'étais inquiet, mais, en commission, on nous avait dit justement qu'on aurait un plan pour être moins inquiets par rapport à vos projets. Je n'arrive pas, malgré les explications que vous m'avez données, à vraiment visualiser les choses.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. Adoption à l'unanimité.

*Opposition : 0
Abstentions : 6
Adopté à l'unanimité.*

2025-171 **Mise en vente d'une partie de la parcelle AS 107 – 20 rue Louise Michel à Varennes-Vauzelles**
Adopté à l'unanimité

2025-172 **Déclassement par anticipation et désaffectation de l'immeuble cadastré BP 136 – 5 rue de la Basilique à Nevers**

M. le Maire – Vous vouliez aborder la délibération n°20. Il s'agit du bâtiment 5 rue de la Basilique, c'est-à-dire le Centre Communal d'Action Sociale. Je passe la parole à Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je pense qu'on pourrait passer les deux délibérations ensemble, 20 et 21.

M. le Maire – Oui. Bien sûr.

Mme Mazoyer – Effectivement, les locaux du Centre Communal d'Action Sociale sont vraiment devenus obsolètes. Il n'y a pas de salle de réunion PMR. Il y a des problèmes au niveau de l'isolation et du confort des personnels qui y travaillent. Nous avons travaillé pour chercher un nouveau local. A partir du moment où la mission locale devait déménager, nous avons décidé d'investir la MILO et le BIJ. Le CCAS devrait emménager dans un temps plus ou moins court sur le site de La Boussole. Pour arriver à vendre ce bâtiment, il faut d'abord le déclasser, pour qu'il ne soit plus considéré comme un bâtiment communal.

Nous vous proposons donc d'accepter le déclassement par anticipation et la désaffectation de l'immeuble situé 5 rue de la Basilique, et d'autoriser Monsieur le Maire à le mettre en vente. Nous avons trois ans entre le déclassement et la vente, pour permettre de finir les travaux de La Boussole, qui seront, je pense, finis largement avant trois ans. Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous avons des entités intéressées pour le racheter. C'est un bel hôtel particulier, avec des rénovations à faire, mais qui est particulièrement bien situé, vers la cathédrale.

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-173

Mise en vente de l'immeuble cadastré BP 136 - 5 rue de la Basilique à Nevers

Cf supra

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-174

Vente de l'ancienne Banque de France et de son parc à Nevers

M. le Maire –

Je vais appeler la délibération suivante, qui concerne la mise en vente de l'ancienne Banque de France et de son parc à Nevers.

Comme vous le savez, après une première vente qui n'a malheureusement pas abouti, nous avons continué à chercher un investisseur. Nous avons reçu un courrier proposant l'acquisition de l'ancienne Banque de France pour la somme de 1 M€, avec une découpe par deux promesses de vente, l'une à 500 000 € pour une partie réhabilitée en logements, et l'autre du même montant, 500 000 €, pour la partie commerciale, avec la création d'une copropriété.

Il y a un projet par la société Réhabilis de créer au moins 38 logements pour une surface habitable de 1 580 m². Le projet porte également sur la création de surfaces commerciales.

Pour la partie logements, il s'agit d'un projet de la société Réhabilis avec un certain nombre de conditions suspensives, dont une pré-commercialisation de 40 % des surfaces habitables, la justification de l'absence d'amiante, l'éligibilité au dispositif fiscal Denormandie, qui accompagne Action Cœur de Ville, l'obtention d'un permis modificatif. Il y a aussi une clause de substitution, sous réserve de votre accord sur un point : il nous a été demandé aujourd'hui de donner mandat, en incluant cela dans la délibération, à la SCI du Rocher, pour transférer le permis à Phénix, qui est le marchand foncier de cette entité, et qui signera la promesse et déposera le permis de construire modificatif ; ce qui nous gagnerait du temps s'il n'y a pas d'opposition de votre part.

L'autre partie est vendue à une autre société concomitamment, avec la création – mais cela ne figurait pas dans cette présentation – *a priori* d'une brasserie. C'est la SAS Vaneau.

Avez-vous des questions ? Des demandes de précisions ? Sylvie Dupart-Muzerelle, et François Diot.

Mme Dupart-Muzerelle –

J'avoue que je suis un peu perdue, avec ces nouveaux éléments. J'étais déjà très dubitative face à cette proposition. 38 logements au moins, pour 1 580 m², ce qui fait de tout-petits logements, en fait ; à peu près 41 m². Ce n'est donc plus Réhabilis qui va acheter ? Nous avons demandé en commission des renseignements sur cette société, et si on était sûrs de sa solidité. J'ai pu trouver que cette société, si c'est la bonne, a à peine un an d'existence, avec un capital de 10 000 €. Pour se lancer dans ce genre de projet, cela me paraissait être très léger. Maintenant, je ne sais plus du tout si les sociétés qui vont se substituer sont beaucoup plus solides, et je ne sais pas si vous avez beaucoup plus d'éléments. Je doute que vous ayez beaucoup plus d'éléments à me donner.

M. le Maire – Si. J'en ai beaucoup plus. Car j'ai donné de ma personne. J'ai rencontré les personnes à Paris dans leurs locaux. L'apparence ne fait pas toujours tout, mais c'est une société sérieuse, qui m'a montré un grand nombre de projets qu'elle a menés au bout. Là, c'est bien Rehabilis qui achète, mais qui crée une SCI pour le projet, comme cela se fait souvent quand on a affaire à une grosse société. Sinon, il faudrait qu'on le repasse en Conseil, et cela va re-perdre du temps, y compris pour eux. C'est la raison pour laquelle j'ai cette demande. En fait, c'est Rehabilis, et nous ajoutons dans la délibération, qui donne mandat à la SCI du Rocher afin de signer la promesse et déposer le permis de construire modificatif.

Ne soyez pas pessimiste. J'espère que ça va bien marcher. Nous étions tous d'accord pour l'acheter, à l'unanimité. Et nous étions tous d'accord aussi pour le revendre quand il y aurait une opportunité, à un prix qui soit correspondant à la valeur aussi. C'était une époque où on construisait sans vraiment regarder à l'économie, si on regarde le bâti et l'intérieur, et la verrière, et les guichets en bois massif, qui seront conservés, comme je m'y étais engagé, lorsque j'avais été sensibilisé à cela par des amateurs de patrimoine.

François Diot, vous vouliez intervenir.

M. Diot – En tout cas, c'est un projet qui est apparemment plus « raisonnable » que les projets précédents, puisque ce sont des logements qui sont plus modestes que ce qui avait été programmé et qui n'ont pas trouvé preneur, si j'ai bien compris ; c'est pour cela que le précédent projet était tombé à l'eau.

L'estimation des Domaines était de 1,18 M€ en 2021. Ce que j'ai cru comprendre dans la délibération, c'est qu'on attend une actualisation de l'estimation des Domaines. Là, on vendrait à 1 M€, c'est-à-dire en dessous de l'estimation des Domaines, et pas qu'un peu ; on pourrait s'asseoir sur 180 000 €, bon. On se rappelle qu'on l'avait acheté, je crois, 700 000 €. C'est une belle plus-value quand même. Mais, justement, rapprochons-nous au maximum de l'estimation des Domaines. En tout cas, j'imagine qu'on ne peut pas vendre tant que les Domaines n'ont pas actualisé leur estimation.

M. le Maire – L'estimation des Domaines est de 1,18 M€, avec plus ou moins 20 %.

M. Diot – Elle est donc restée la même qu'en 2021.

M. le Maire – On a une possibilité de jouer à 20 %, ce qu'on fait, à moins.

M. Diot – Plus inquiétant quand même, c'est l'importance des conditions suspensives. La deuxième partie de la délibération porte sur les conditions auxquelles cela ne se fera pas : pré-commercialisation de 40 % des surfaces habitables ; c'est quand même une condition qui n'est pas acquise. Et surtout l'engagement d'acquisition par un tiers exploitant des surfaces commerciales. Si l'acquéreur n'obtient pas l'engagement d'acquisition des surfaces commerciales par un futur exploitant, le projet tombe à l'eau. C'est surtout cela qui me fait dire qu'il y a encore quelques obstacles à franchir ; en tout cas quelques étapes à franchir, avant que cette vente aboutisse effectivement.

M. le Maire – L'acquéreur de la partie commerciale est la société Vaneau. Donc, on l'a.

M. Diot – D'accord. Donc c'est une actualisation de la délibération que vous nous avez transmise.

M. le Maire – Oui.

- M. Diot – Cela va vite.
- M. le Maire – Oui. Mais c'était la volonté de la Ville et de la société Réhabilis que tout se fasse concomitamment. Je ne voulais pas prendre le risque de me retrouver avec une partie non vendue, et la société Réhabilis non plus.
- M. Diot – Cette condition suspensive est donc évacuée ? Il y a un tiers exploitant qui est prêt ... ?
- M. le Maire – Il n'y a pas de tiers exploitant. Il y a le tiers qui va acquérir les murs, mais qui a son exploitant. Je peux me permettre d'en parler avec précision parce que je l'ai vraiment suivi et que ça me tenait à cœur, vous imaginez bien. J'ai moi-même négocié le prix, parce que le prix proposé était plus bas. J'ai moi-même négocié la pré-commercialisation, où on me demandait plus ; j'ai baissé le pourcentage. Après, vous savez, c'est comme dans toute vente, et, sur la vente d'un bâtiment comme celui-là, on peut comprendre que l'acquéreur mette ses conditions suspensives. Soit on se dit qu'on ne veut pas de conditions suspensives et puis on ne le vendra jamais ; ou alors à trouver un amateur de vieilles pierres très fortuné ...
- Je ne dis pas que, ce soir, on signe la vente ; vous m'autorisez à avancer sur la vente par ces deux compromis, et un permis de construire modificatif qui ne devrait pas poser de problèmes majeurs puisqu'il n'y a pas de grosses transformations. Justement, faire de plus petits logements a deux vertus. Premièrement, cela évite des travaux coûteux de démolition, puisqu'ils gardent à peu près la configuration de la Banque de France. Deuxièmement, le prix au mètre carré lié aux travaux sera quand même assez élevé, vu effectivement ce bâtiment, mais, comme c'est défiscalisable, on peut penser que les propriétaires, qui vont défiscaliser, feront des loyers qui resteront accessibles. Ce sont des personnes qui investissent dans beaucoup de villes médianes ; or, Nevers reprend des habitants. Ils ont regardé notre contexte depuis des années et vers où nous allions. Ils ont regardé la rénovation de la zone piétonne juste à côté ; je ne suis pas sûr que, si nous ne l'avions pas faite, ils auraient regardé pareil. Ils ont regardé la Maison des Etudiants, parce qu'ils se disent qu'ils peuvent capter aussi des étudiants dans des logements de petits formats. De jeunes couples, etc. Le parc, évidemment.
- Je ne suis pas là à vous dire que cela se fera demain ; je suis là à vous dire que cela avance bien, et qu'avec l'autorisation du Conseil cela nous permet, en tout cas, d'aller vers des gens que je pense sérieux, et avec lesquels nous avons échangé à de nombreuses reprises. Ils viennent d'ailleurs jeudi avec tout un staff d'une quarantaine de personnes. Et ils ont d'autres projets sur Nevers.
- Voilà ce que je peux vous dire. En tout cas, c'est mieux que de ne rien faire. Je rappelle aussi que, n'étant pas occupé, le bien se dégrade, naturellement. Qu'il faut entretenir le parc, que nous tenons à ouvrir au printemps et l'été pour les habitants. Après, cela ne sera peut-être plus possible ; ils ont leur propre projet. Je pense que ce sont des personnes qui suivent vraiment ce qui se passe dans les villes, et qui pourront se mettre un peu au diapason de nos événements, etc., pour que nous puissions parfois trouver des solutions d'occupation. Mais, en tout cas, il faut leur permettre d'avancer. Ils ont besoin aussi de minorer leurs risques ; et, nous, nous avons besoin d'avoir un engagement qui semble sérieux, pour ne pas subir le désengagement de l'ancien acheteur qui m'avait assuré qu'il n'avait pas de problèmes d'argent, mais, en fait, il a renoncé.
- Sur le dispositif Denormandie, heureusement que nous nous étions battus, les villes médianes et « Villes de France » ; c'était une proposition, d'ailleurs, que nous avions portée au niveau de « Ville de France », sur le travail avec Action Cœur de Ville, d'avoir de la défiscalisation dans nos cités. On voit qu'aujourd'hui c'est ce qui permet d'avoir des investisseurs qu'on n'avait pas avant.
- Voilà. Je souhaite, pour la Ville de Nevers, que ça aille au bout, et je souhaite aussi aux acquéreurs, que nous allons accompagner au mieux, de commercialiser le plus rapidement. Ils

ont déjà un peu réfléchi à la chose, vous vous doutez bien. Ils m'expliquaient d'ailleurs que pouvoir commercialiser officiellement en fin d'année était plus intéressant que de reporter en début d'année, où c'est beaucoup plus compliqué d'intéresser les gens. Après, c'est leur métier.

Pour ce nouveau projet, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-175

Vente des parcelles CD23, CD24 et CD27 – Rue du Bois d'Ardenet à Nevers.

M. le Maire –

Nous avons ensuite une délibération sur la vente de parcelles rue du Bois d'Ardenet., avec la délibération n°23.

Ce sont des parcelles que vous connaissez forcément lorsque vous passez devant ; il y a une antenne assez importante qu'on peut voir. Il y a deux îlots.

Le Conseil municipal du 28 février 2023 a acté la mise en vente de ces parcelles de terrains en deux îlots :

Îlot 1 :

- Parcelle CD23 de 1 332 m² dont 813 m² environ de jardins familiaux (présence de vestiaires),
- Parcelle CD24 de 1 342 m² dont 805 m² environ de jardins familiaux,
- Parcelle CD27 de 1 353 m² dont 800 m² environ de jardins familiaux (présence d'un garage).

Îlot 2 :

- Parcelle CD16 de 1 289 m² dont 786 m² environ de jardins familiaux,
- Parcelle CD190 de 1 217 m² dont 767 m² environ de jardins familiaux.

La collectivité a signé un mandat de vente avec l'agence immobilière RE/MAX, pour la somme de 65 000 € frais d'agence inclus.

L'agence a reçu une offre d'acquisition pour l'îlot A (parcelles CD23, CD24 et CD27) de la SCI Les jardins du bois d'Ardenet, pour la somme de 65 000 € frais d'agence inclus, soit 60 450 € net vendeur. L'estimation des Domaines est de 63 400 €.

Une SCI s'est constituée, par des riverains qui souhaitent avoir l'utilisation de ces terrains plutôt qu'une cession à d'autres, puisque nous avons aussi d'autres acquéreurs.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

On peut saluer cette initiative, puisque c'est un collectif de riverains qui a décidé d'acquérir ces parcelles pour les protéger, pour en faire de la gestion écologique, et pour préserver justement ce cœur d'îlot inconstructible. Ils ont un projet aussi de jardinage partagé. On peut s'en féliciter.

Sur une des parcelles, il y a une petite pépinière des Croqueurs de Pommes, avec une ou deux variétés très rares. C'est donc très bien que ce collectif prenne soin de ce petit bout de patrimoine. Nous souhaitons qu'il y ait de belles après-midis de jardinage et de partage sur ces parcelles.

M. le Maire –

Merci. C'est vrai que c'est une opération assez originale. Nous leur souhaitons d'en profiter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

2025-176 Mise à disposition de matériel à la commune de Germigny-sur-Loire
Adopté à l'unanimité

2025-177 Mise à disposition de matériel à la commune de Varennes-Vauzelles
Adopté à l'unanimité

URBANISME

2025-178 Convention de mise à disposition d'une partie de parcelle, rue du Rivage, appartenant à Nevers Agglomération au profit de la Ville de Nevers
Adopté à l'unanimité

2025-179 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31.12.2024
Cf supra (début de réunion)
Adopté à l'unanimité

2025-180 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31.12.2024
Cf supra (début de réunion)
Adapté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

2025-181 Convention entre Nièvre Habitat, la Ville de Nevers et Nevers Agglomérations pour la mise en place de colonnes enterrées
Adopté à l'unanimité

RELATION CITOYENNE

2025-182 Soutien au projet de fresque aux Courlis porté par Nièvre Habitat – Attribution d'une subvention

M. le Maire – Je vais vous parler d'un autre projet, avec la délibération n°30, à savoir une fresque que nous souhaitons soutenir. C'est M. Loron qui va en parler.

M. Loron – Bonsoir à toutes et à tous. C'est dans la continuité de l'œuvre du Conseil de quartier. Nous finissons cette opération par la réalisation d'une fresque, en lien avec Nièvre Habitat. Nous avons un peu tiré les prix, et nous avons coupé la poire en deux. Nous avons eu plusieurs propositions de l'artiste. C'est l'immeuble qui est plutôt, cette fois, face à Nevers Agora, côté place du Grand Courlis, qui a été choisi par l'ensemble du Conseil de quartier.

Je vous propose d'approuver la subvention de 4 500 € au profit de Nièvre Habitat, sachant que c'est Nièvre Habitat, maintenant, qui réalise l'ensemble des démarches administratives et vis-à-vis de l'artiste qui va créer cela en début d'année prochaine.

J'en profite pour dire que le samedi 6 décembre, toujours dans le cadre du Conseil de quartier, en lien avec l'ASEM et le centre social, nous allons planter les arbres sur la friche qui avait été laissée par 1001 Vies à partir de la déconstruction. Samedi 6 décembre, à partir de 10 heures, vous pouvez venir avec des pelles, des pioches et des bottes, pour planter, avec le concours du

centre horticole de la Ville, à la fois des arbres fruitiers sur le bas de l'espace, et des arbres de taille plus importante, pour faire un espace plus convivial en face de La Roseraie et du centre social, de telle manière à faire un espace de vie agréable et ombragé.

M. le Maire –

Merci. Nous avons trouvé cette fresque très aérienne. Très jolie, en tout cas.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE ET JEUNESSE

2025-183

Convention territoriale Globale (CGT) 2025-2029 : Renouvellement du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales

M. le Maire –

Chrystel Pitoun va évoquer la délibération n°32 sur la Convention Territoriale Globale et le renouvellement de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. J'en profite, sans flagornerie, mais avec sincérité, pour remercier la CAF, car, depuis que nous menons nos projets, nous avons un accompagnement fort de cet organisme. Quand on n'a pas assez, parfois on râle. Monsieur Diot évoquait tout à l'heure les coûts de vidéoprotection ; j'en profite pour dire que la Région et son nouveau président ayant décidé de prendre cette compétence un peu optionnelle en essayant d'aider les territoires, j'espère que nous pourrons en profiter un peu. En tout cas, merci à la CAF de son soutien permanent.

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

Bonsoir à toutes et à tous. Une Convention Territoriale Globale (CTG) vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et mieux coordonné entre la CAF et les communes signataires. Elle permet de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes. Il s'agit d'un contrat pouvant porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

La convention territoriale globale a débuté pour la Ville de Nevers en 2020 pour la période 2020/2025, en continuité des anciens Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Elle permet aux gestionnaires d'accueil et de services petite enfance, enfance et jeunesse de percevoir des financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le diagnostic partagé a été élaboré à partir de l'état des lieux du territoire et de la consultation des principaux acteurs concernés constitue un préalable essentiel à la démarche de renouvellement de la CTG 2025/2029. Il a permis de construire le cadre partenarial et de définir une vision commune du territoire, de ses priorités et de ses enjeux. Sur cette base, un plan d'action pluriannuel a permis l'aboutissement de la démarche.

La CTG constitue une sorte de feuille de route, permettant de déclencher des financements pour soutenir les actions de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. C'est un partenariat qui est signé entre la Ville de Nevers et la CAF.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'engagement de la Ville de Nevers relatif au renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025 afin d'assurer la continuité du partenariat et des financements associés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer ladite convention et tous les documents se référant à la présente délibération.

Je sais que vous avez demandé des documents, qui vous ont été, je pense, envoyés.

M. le Maire –

Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Oui, ils nous ont été envoyés, mais, comprenez que cela a quand même été compliqué. On ne parle pas de deux pages de document, comme cela a été dit ; c'est un travail long, cette CTG. Nous la découvrons quelques jours avant le Conseil. Vous m'excuserez donc par avance si j'omets des éléments, ou si je fais des erreurs dans mes analyses.

Vous avez parlé d'état des lieux ; oui, il est plutôt bien fait, et très complet. J'enlèverais quand même les micro-crèches Papouille et Citrouille que j'ai encore retrouvées.

Des commentaires, comme cela, au fil des fiches-actions, principalement, car c'est quand même cela le plus intéressant dans une CTG, puisque cela donne la feuille de route, comme vous l'avez dit.

Sur l'accueil inclusif, des choses sont faites à Nevers. Mais je crois que, sur l'orientation des parents, il y a peut-être encore un travail à faire, notamment avec le pôle Handicap 58, qui s'est créé au sein de la FOL. La FOL est citée, mais je n'ai pas vu précisément quelle action pouvait être mise pour cet accueil des parents, et notamment cette orientation, en lien, bien sûr, aussi avec la MDPH.

Sur l'action de prévention santé, j'ai vu effectivement des choses décrites, mais la problématique est quand même celle liée aux professionnels à mettre sur cette nouvelle action. C'est une nouvelle action, qu'il faut donc relever.

Puisque je suis sur la santé, je vais tout de suite parler de la santé mentale. Dans la fiche-action, il est marqué que le public était à partir de 16 ans. M. Cordier et moi-même avons assisté à une conférence du Dr Vaillant ; je crois que maintenant il faut qu'on cible avant 16 ans, malheureusement.

Sur l'offre sportive, culturelle et artistique de la ville, ce sont surtout des renouvellements ; je n'ai pas vu de nouvelles actions, pour arriver à l'objectif, qui me semble quand même encore à améliorer pour attirer les jeunes vers le sport, notamment sur les activités proposées pendant les vacances scolaires ; les difficultés d'inscription, les difficultés pour attirer certains publics sont toujours à noter. Je n'ai pas vu non plus de mention des clubs, des fédérations scolaires dans cette CTG.

Globalement peu de nouvelles fiches-actions. Il est évoqué le manque de travail transversal des centres sociaux par manque d'outils partagés de la Ville. Il me semble qu'il y a effectivement quelque chose à faire.

Une nouvelle action est plus administrative, pour gérer la tarification calculée sur le quotient familial. Cela va dans le bon sens, pour pouvoir respecter la réglementation, et cela va permettre de réellement prendre en compte les familles les plus démunies, dans la dégressivité des tarifs d'accueil des mercredis et de l'accueil extra-scolaire.

Un petit manque : les actions sur le lien intergénérationnel. Ce sont des actions à destination de la petite enfance, de l'enfance. Mais on aurait pu imaginer aussi ce nouvel axe. Il y a déjà l'action « Les jeunes veillent sur leurs aînés ». Je pense qu'on peut encore améliorer cet aspect-là.

Mme Pitoun –

Les deux crèches dont vous avez parlé ont été fermées après que le diagnostic a été réalisé.

Tout s'est fait autour de données « froides ». Sur tout ce qui est quantitatif, les données viennent principalement de l'INSEE et de la CAF. Les données « chaudes », ce qui est qualitatif, sont issues d'un groupe de travail regroupant l'Education nationale, la CAF, des associations, des centres sociaux, le Conseil départemental, l'Agglomération, la Ville de Nevers. Tout ce travail a été réalisé en commun.

Vous avez parlé de la santé mentale. L'UNICEF s'est emparée de cela. Dès le mois de décembre, il y aura une importante enquête sous forme de questionnaire auprès des jeunes à partir de 6 ans sur tout ce qui est santé mentale, que nous allons pouvoir distribuer dans toutes les écoles.

Nous travaillons avec le pôle Handicap 58, avec la FOL. Tout a été vraiment travaillé ensemble. Toutes les actions, toutes les fiches-actions que vous avez pu voir ont été travaillées avec tout le monde.

M. le Maire – Sur cette convention, pas d'autres interventions ?

Mme Kronenberg – Je ne peux pas prendre part au vote de cette convention, et des délibérations n°32 et 35.

M. le Maire – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2025-184

Création d'un Comité de suivi de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » et approbation de la convention de partenariat

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération n°33 pour le renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2026-2029.

Mme Pitoun – Le projet éducatif territorial (PEDT) est élaboré conjointement par la commune, les services de l'État et les autres partenaires locaux, notamment associatifs. Il définit le cadre dans lequel peuvent être organisées des activités périscolaires pour les enfants, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec celui-ci.

L'élaboration d'un PEDT repose sur la mise en place d'une démarche globale associant tous les acteurs de la communauté éducative, afin de tendre vers une meilleure complémentarité éducative de l'ensemble des temps de l'enfant, et à les aborder collectivement de façon cohérente. Sur la base d'un diagnostic local, les acteurs éducatifs partagent leur vision et conviennent de ce qu'ils souhaitent changer et travailler ensemble, définissent les moyens à mettre en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire, la direction des services de l'Éducation nationale (DSDEN), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions.

Conformément à l'article R.551-3 du Code de l'éducation, les services de l'État s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Le PEDT de la Ville de Nevers a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2025. Il convient de le renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Pour résumer, le PEDT est une convention signée entre la CAF, l'État et la Ville de Nevers, afin que la CAF subventionne les accueils collectifs de mineurs sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Il vous est proposé :

- d'approuver la convention relative au projet éducatif territorial (PEDT) 2026/2029.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'Éducation nationale et les acteurs locaux concernés, ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Maire –

Vous souhaitiez intervenir sur le sujet, Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Oui. J'ai l'impression que ce PEDT est surtout la reprise de la CTG que nous venons de voter, alors que, pourtant, ce PEDT a un partenaire un peu plus important que la CAF ; c'est l'Éducation nationale. Je n'ai vu l'Éducation nationale qu'une fois comme partenaire d'une action, et elle portait sur la formation des animateurs et animatrices du périscolaire. Cela me paraît donc manquer un peu d'ambitions pour un PEDT, qui a pour but de concilier tous les temps de l'enfant ; le temps scolaire, après le temps familial, est bien le temps le plus long.

Ensuite, j'aurais aimé avoir quand même les évaluations annuelles du comité de pilotage. Nous ne savons pas si les comités prévus pour suivre les documents (chartes, conventions...) se réunissent et produisent ce qu'on attend d'eux. Toutes les fiches-actions dans ce PEDT ont un volet « évaluation » ; je n'ai pas vu les éléments sur les évaluations.

J'en arrive à quelques remarques, maintenant, concernant ce PEDT.

Là aussi les micro-crèches Papouille et Citrouille sont toujours indiquées. Mais, comme vous allez sûrement nous le dire, l'évaluation a été réalisée avant leur disparition.

J'ai noté une inquiétude sur le nombre d'assistantes maternelles ; leur nombre baisse, et la pyramide des âges est élevée. Il va donc falloir qu'on se penche vraiment sur cette question, avant que ce soit compliqué pour les parents de faire garder leurs enfants ; donc avant le retour de ce problème.

Il y a une chose aussi qui n'est pas notée : le problème des classes qui servent aussi aux centres de loisirs ; ce qui peut amener quelques tensions.

Une autre question, sur l'accueil des enfants de l'aide sociale à l'enfance. On a une proportion très élevée dans notre département, comme j'ai pu le noter dans la CTG ou le PEDT. Comment l'arrivée de la Maison de l'Enfance dans le quartier des Loges est-elle préparée quant à la scolarisation de ces élèves ? Un certain nombre d'entre eux sont scolarisés en dehors de Nevers. Y a-t-il déjà des discussions qui sont ouvertes avec le Département sur cette question ?

Sur la santé mentale, une étude est citée, disant que 8,3 % des enfants en maternelle ont au moins une difficulté probable, que ce soit de type émotionnel, ou positionnel, ou inattention. Vous voyez que, même avant 6 ans, il faut qu'on se penche sur cette question de la santé mentale.

Mme Pitoun –

Le PEDT ne rapporte rien à la Ville, en fait ; ce sont des subventions de la CAF pour les gestionnaires de loisirs. Nous sommes obligés de signer cette convention pour que les accueils collectifs de mineurs puissent avoir ces subventions. C'est pour les mercredis et les vacances. Ce n'est donc pas sur la garderie du matin, du soir, ou la pause méridienne.

En ce qui concerne les assistantes maternelles, il est vrai qu'il y a une grosse diminution du nombre d'assistantes maternelles. Aujourd'hui elles ont des avantages, en fait ; nous avons remis un peu les choses en place. Elles ont des salaires qui sont assez importants, et elles n'ont pas de charges sur leurs salaires. Nous avons essayé de remettre au clair tout cela. Nous allons essayer de faire une nouvelle maison d'assistantes maternelles.

Samedi 15 novembre il y a eu un salon de la petite enfance, organisé par la CAF, pour faire connaître tous les métiers de la petite enfance et pour susciter des vocations.

M. Derouault – Juste une petite remarque. Sur le PEDT, il ne faut pas y voir qu'un aspect économique ; c'est quand même un projet commun entre tous les partenaires qui travaillent autour de l'enfant pour développer des actions conciliant justement tous les temps de l'enfant.

M. le Maire – On est bien d'accord.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2025-185 **Affiliation centre social Vertpré pour l'année 2026**
Adopté à l'unanimité.

2025-186 **Renouvellement du label national « Cités éducatives » - Signature d'une convention-cadre**

M. le Maire – Chrystel Pitoun va présenter la délibération sur les Cités éducatives, avec le renouvellement du label.

Mme Pitoun – Impulsée par le gouvernement et co-piloté par le ministère délégué chargé de la Ville et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la démarche des Cités éducatives est née en 2019 de la nécessité de renforcer l'action en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge sociales et éducatives des enfants et des jeunes dans les quartiers les plus défavorisés, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette mobilisation couvre l'intégralité du parcours, de la naissance à l'insertion professionnelle.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif supplémentaire, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin autour de trois grands objectifs :

- conforter le rôle de l'école
- promouvoir la continuité éducative
- ouvrir le champ des possibles.

En cinq ans, 210 Cités éducatives sont nées, couvrant plus de 500 QPV pour plus d'un million de jeunes accompagnés.

La Ville de Nevers a été labellisée pour l'ensemble de ses QPV sur la période 2022 à 2024, permettant de mettre en œuvre plus de 50 actions et de renforcer la dynamique partenariale locale.

Dans la continuité de ses engagements précédents et dans le cadre du déploiement de l'ambition nationale « Engagement Quartiers 2030 », le gouvernement a décidé de proposer un renouvellement du label aux territoires concernés.

Ainsi, le label Cité éducative vient d'être renouvelé pour trois ans (2025-2027) dans les trois QPV de Nevers.

Cette nouvelle labellisation, qui nécessite la signature d'une convention-cadre, s'accompagne d'une dotation financière de 400 000 € par an au bénéfice du territoire, dont la gestion est confiée à la troïka, chargée de porter et coordonner localement le dispositif :

- L'État, représenté par Madame la Préfète,

- La Ville de Nevers, représentée par Monsieur le Maire ou Madame l'adjointe au Maire déléguée à l'enfance et à l'éducation,
- L'Éducation nationale, représentée par Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale.

De plus, chaque Cité éducative bénéficie d'un fonds de 30 000 €, gérés par le collège « chef de file », au profit de l'ensemble des écoles et établissements scolaires de la Cité éducative, abondé à parts égales par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et par le ministère chargé de la Ville et du Logement.

Ce fonds nécessite la signature d'une convention spécifique adossée à la convention-cadre, afin de définir les modalités de son utilisation par les partenaires de la troïka que sont la Préfecture, la DSDEN et la Ville de Nevers.

Il vous est proposé d'approuver la convention-cadre « Cité éducative » relative à la période 2025-2027 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Cette Cité éducative concerne les trois quartiers QPV de la ville : les 5 écoles de REP, les 3 collèges de REP, et les trois crèches en REP. La gouvernance comprend le maire, la préfète et la DSDEN.

M. le Maire – Merci. Je crois que nous sommes d'ailleurs la seule ville, ou une des rares villes, à avoir l'ensemble de nos QPV couverts par « Cités Educatives », qui, en général, prend en compte un quartier ; même s'il y aura d'ailleurs une extension avec quelques projets hors les murs.

Y a-t-il des interventions sur « Cités Educatives » ? Jimmy Derouault.

M. Derouault – *A priori*, il s'agit de la reconduction dans les mêmes termes, et avec les mêmes montants (400 000 €).

M. le Maire – Ce qui est à souligner, parce que ça a failli baisser, et Chrystel Pitoun l'a défendu, et moi aussi, avec la préfète.

M. Derouault – Donc voilà ; je n'ai pas plus de commentaires.

M. le Maire – Cela va quand même permettre de faire pas mal de choses, de belles choses, avec nos jeunes.

Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-187

Convention d'objectifs et de moyens : dépistage des troubles oculaires dans les crèches
Adopté à l'unanimité.

2025-188

Convention d'objectifs et de moyens « crèches à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP)

M. le Maire – Chrystel Pitoun va aborder la délibération n°37 pour rappeler l'intérêt des crèches à vocation d'insertion professionnelle, dite AVIP.

Mme Pitoun –

Ayant constaté que les parents d'enfants de moins de trois ans en recherche d'emploi étaient pénalisés par le manque de modes d'accueil adaptés pour leur(s) enfant(s), l'État, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et France travail ont décidé d'agir ensemble dans le cadre d'un accord et d'une charte relative aux crèches à vocation d'insertion professionnelle « AVIP ».

Signée en avril 2016, cette charte s'inscrit dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013.

Adhérant aux principes de l'accord et souhaitant s'associer à la démarche, la Ville de Nevers a créé, depuis le 1^{er} janvier 2022, 12 places de crèche AVIP, souhaitant ainsi offrir une solution aux familles concernées par ce dispositif.

La Protection Maternelle Infantile (PMI), associée à la démarche, a émis un avis favorable à cette création.

L'accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie est dispensé par France Travail tandis que la CAF de la Nièvre soutient financièrement le processus.

La coordination du dispositif est portée par le Relais Petite Enfance (RPE) de la ville de Nevers et se traduit par la mise en place d'une coordination AVIP dédiée.

La Caf de la Nièvre, la Ville de Nevers et France Travail s'associent pour reconduire ce dispositif sur l'exercice 2026, dans l'attente du cahier des charges national, par la signature d'une nouvelle convention tripartite énumérant les engagements réciproques de chacun avec un terme au 31 décembre 2026.

Une subvention Fonds Publics et Territoires (CAF) dédiée à la coordination AVIP sera inscrite au budget 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les termes de la convention tripartite d'objectifs et de moyens, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

Ce dispositif porté par la Ville avec France Travail et la CAF, c'est 12 places dans différentes crèches de Nevers, qui permettent à des parents de pouvoir accéder à une formation ou pour essayer un travail. C'est trois mois, qu'on peut renouveler une fois, voire deux fois. Cela permet aussi, pour une personne qui avait un rendez-vous pour un travail, de faire garder son enfant la journée. Nous vous avons envoyé un document sur les places occupées sur l'année 2024.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Là encore, comme pour le PEDT, il y a des comités de pilotage, et techniques, qui doivent se pencher sur des indicateurs de suivi. Ils sont d'ailleurs en annexe. Là aussi, nous aurions aimé avoir le résultat de ce travail, pour pouvoir apprécier l'impact de ce dispositif plus précisément.

Nous ne nous opposerons pas à cette délibération, bien évidemment, puisqu'elle va dans le sens d'une réelle aide à nos concitoyens, et surtout à nos concitoyennes qui en ont besoin. Mais nous aurions aimé savoir si on devait l'étendre, tout simplement ; si le retour à l'emploi, qui doit être une priorité, pour nous, puisque permettant de sortir de la pauvreté – rappelons que près d'un quart des habitants de Nevers vit sous le seuil de pauvreté –, de sortir de l'exclusion sociale, de gagner en espérance de vie, est favorisé par ce dispositif. Si c'est le cas, et il semble que c'est le cas, il y aurait peut-être alors lieu d'augmenter les capacités d'accueil ; et non pas de le reconduire, sans plus de précisions.

- M. le Maire – Guillaume Largeron.
- M. Largeron – Merci, Monsieur le Maire. Juste un élément complémentaire. Les 12 places sont réparties sur toutes les structures, alors que, dans d'autres communes, les places AVIP sont positionnées sur une seule structure intégralement. Le fait d'avoir choisi de les répartir sur toutes les structures, c'est offrir des solutions de garde à tout le monde sur tous les quartiers, rendre accessible, et permettre la mixité sociale. C'est plutôt aussi intéressant de mettre en avant ce point. Merci.
- Mme Pitoun – Et, pour compléter, ce n'est pas un dispositif obligatoire, en fait.
- M. le Maire – En tout cas, c'est bien de le signaler, effectivement, et cela permet une répartition, et un maillage du territoire.
- Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2025-189 Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU) - Délibération modificative
Adopté à l'unanimité.

2025-190 Convention avec la Ville de Coulanges-les-Nevers relative à la mutualisation des missions du Relais Petite Enfance

- M. le Maire – Chrystel Pitoun va aborder la délibération n°39 pour la convention avec la Ville de Coulanges-Lès-Nevers concernant la mutualisation des missions du Relais Petite Enfance.
- Mme Pitoun – Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Nevers souhaite poursuivre le partenariat avec la Ville de Coulanges-lès-Nevers sur la mutualisation de certaines missions du Relais Petite Enfance.
- Les missions mutualisées concernent les missions d'information et d'accès au droit sur la législation de l'accueil à domicile pour les familles, les professionnels ou les candidats à l'agrément.
- Lesdites missions sont assurées par le Relais Petite Enfance de Nevers pour la Ville de Coulanges-lès-Nevers sur un temps estimé à 0,10 équivalent temps plein (ETP).
- Le coût financier correspondant sera remboursé par la ville de Coulanges-lès-Nevers.
- La convention précise la forme du partenariat, définit les missions mutualisées et les modalités de remboursement par la Ville de Coulanges-lès-Nevers.
- Il vous est demandé :
- D'approuver une convention de partenariat entre la ville de Nevers et la ville de Coulanges-lès-Nevers pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2026,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- M. le Maire – Pas d'intervention ? En tout cas, cela prouve qu'on peut aussi mutualiser entre communes sans passer par Nevers Agglomération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-191

Participation financière de la Ville de Nevers pour la micro-crèche « Les P'tits Mousquetaires » de l'ADAPEI

M. le Maire – La délibération n°40 concerne la participation financière de la Ville de Nevers pour la micro-crèche « Les P'tits Mousquetaires » de l'ADAPEI, où, là encore, elle était déjà aidante ; donc, c'est du plus.

Mme Pitoun – La micro-crèche « Les P'tits Mousquetaires », gérée par l'ADAPEI, a ouvert le 2 septembre 2024. Elle dispose de 12 places d'accueil pour des enfants de 0 à 5 ans.

La crèche fonctionne du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00, avec une équipe encadrante composée d'un professionnel pour 5 enfants.

Le projet de la crèche promeut l'inclusion éducative et l'accompagnement individualisé des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins paramédicaux spécifiques. Des professionnels sociaux et paramédicaux interviennent pour accompagner les familles dans toutes les démarches administratives et de soins.

La micro-crèche est financée principalement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les participations familiales. La Ville de Nevers soutient également la structure et s'est engagée à accorder en 2024, une subvention de 5 000 €.

Aujourd'hui, la structure affiche complet et répond à une réelle nécessité.

Dans ce contexte, l'ADAPEI sollicite la Ville de Nevers pour une réévaluation dès 2025 du soutien financier apporté. Cet engagement fera l'objet d'une fiche-action intégrée à la Convention Territoriale Globale signée entre la ville de Nevers et la CAF de la Nièvre.

M. le Maire – Pas d'interventions ?

Mme Kronenberg – Je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Sans le vote de Mme Kronenberg.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

SPORT ET BIEN ETRE

2025-192

Convention de partenariat avec l'Académie de Boxe Citoyenne : Soutien à l'organisation du gala de boxe 2025

M. le Maire – Le 13 décembre aura lieu le gala de boxe. Il s'agit d'une délibération portant sur la convention de partenariat avec l'Académie de Boxe Citoyenne, pour soutenir l'organisation de ce gala.

M. Chartier – Le samedi 13 décembre 2025, de 19 h 00 à minuit, l'Académie de Boxe Citoyenne organise la 5ème édition de son Gala de Boxe à la Maison des Sports.

Au programme de cette soirée, plusieurs assauts de Boxe Éducative et des combats de boxe amateur, avec des boxeurs du club.

Enfin 4 combats professionnels sont prévus, dont le dernier combat qui verra notre champion neversois Sofiane Khati, quadruple champion de France des poids moyens (palmarès de 17 victoires, 5 défaites) faire un nouveau combat.

Cet événement unique pour notre territoire permettra :

- de proposer aux habitants une soirée de boxe de niveau national (2 000 spectateurs attendus),
- de participer au développement de la compétition professionnelle en boxe (combats Pro),
- de favoriser la citoyenneté et l'insertion sociale en invitant des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (50 places pour les centres sociaux), à assister à cet événement sportif.

Afin de soutenir l'organisation de l'événement, la Ville de Nevers propose une aide logistique et technique, contractualisée par une convention de partenariat.

Je vous propose cette contractualisation et cette convention de partenariat.

Je voudrais rappeler également que ce week-end de boxe à venir fait suite à un excellent week-end, sportif également, avec le 7ème marathon qui a eu lieu le week-end dernier, avec plus de 4 500 participants. C'est une épreuve qui rentre vraiment dans le calendrier de nombreux champions sur tout le territoire français et au-delà.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? Evidemment vous êtes invités à aller assister à ces combats, y compris avec notre champion de France.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2025-193 **Dépôt d'une œuvre du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts Frédéric Blandin de Nevers à la cathédrale de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2025-194 **Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Bourgogne Franche-Comté**
Adopté à l'unanimité.

2025-195 **Dénomination des rues et espaces publics de Nevers**

M. le Maire – La dernière délibération concerne la dénomination de rues et d'espaces publics. Il s'agit de la délibération n°44, sachant qu'il y a un retrait dans ce qui était prévu.

M. Bartolo – Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole pour cette dernière délibération.

La commission de dénomination de rues s'est réunie le 8 octobre 2025 pour dénommer trois espaces publics de Nevers. Plusieurs propositions de dénominations ont été étudiées. Ce soir, notre Conseil municipal est invité à se prononcer sur deux d'entre elles.

Ainsi, en hommage à Germaine François, résistante communiste, première femme députée de la Nièvre de 1945 à 1956, conseillère municipale à Nevers en 1947 et membre du Comité Départemental de la Libération de la Nièvre, je vous propose d'attribuer son nom à la place située entre la rue Jean Gautherin, la rue des Quatre Chemins et la rue des près (section cadastrale AH) :

Place Germaine François

(1908-1970)

Résistante,

Députée de la Nièvre (1945-1956)

En hommage à Mahsa Amini, étudiante kurde iranienne arrêtée par la police des mœurs à Téhéran en 2022, je vous propose d'attribuer son nom à la rue située entre la rue Jean Gautherin et la rue Jeanne Jugan, (parcelle AL352) :

Rue Mahsa Amini

(1999-2022)

Étudiante kurde iranienne

Morte pour la défense des droits des femmes.

Forts de l'avis favorable exprimé par la commission de dénomination des rues et des espaces publics le 8 octobre 2025, nous donnons à ces lieux de Nevers des noms qui deviennent autant de repères de mémoire et de dignité.

M. le Maire – Une précision. Nous retirons la proposition sur le skate-park, puisque le nom de M. Kepanga est déjà attribué à un quai. Je pense que cela a échappé à certains. On l'avait pourtant rappelé. D'ailleurs je me demandais si on dénommait un skate-park. Bref, nous ne retenons que les deux propositions : place Germaine François et rue Mahsa Amini.

Y a-t-il des interventions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault – Juste pour vous remercier pour la proposition de dénomination « place Germaine François », que j'avais formulée au printemps dernier. Je n'irai pas plus loin, j'ai déjà évoqué cette femme extraordinaire à ce moment-là.

Mahsa Amini, comme je l'avais indiqué aussi en commission, est morte pour la défense des droits des femmes, mais elle est aussi le symbole du mouvement « Femme, Vie, Liberté ». C'est à partir de son décès qu'est né ce mouvement, et que les femmes, d'abord kurdes, mais ensuite plus largement dans ces pays de la région, que ce soit en Iran, en Syrie, en Irak, voire même plus loin, ont osé exprimer leurs droits. J'aurais donc aimé que ces trois mots soient, d'une certaine façon, écrits sur la plaque. « Femme, Vie, Liberté ».

M. le Maire – Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. La proposition de la dénomination Germaine François colle aux commémorations des 80 ans de la Libération. Elle a été une grande résistante, députée de la Nièvre, dans la période de reconstruction. La proposition était tout à fait légitime. Nous avions pensé à cette dénomination pour le lotissement des Barbiots cela ne s'est pas fait. Cela tenait énormément à cœur à Monsieur le Maire d'avoir cette dénomination. Il y a un projet de construction de résidence étudiante. Cela se tient.

Votre proposition sur le complément pour Mahsa Amini, pourquoi pas, mais sur une plaque il y a un espace qui est contraint.

M. Diot – Si ça prend trop de place, « Femmes, vie, liberté », on l'écrit en kurde. *jîn, jîyan, azadî* . C'est très court.

- M. le Maire – Je ne connaissais pas vos qualités d’expression en kurde.
- M. Diot – Au-delà de la boutade, c’est un mouvement mondial, auquel le nom de Mahsa Amini est désormais attaché *ad vitam aeternam*.
- M. le Maire – Pour qu’on se comprenne bien, on met : *Germaine François, résistante, députée de la Nièvre 1945-1956* » ?
- Mme Mangel – C’est cela.
- M. le Maire – Pour Mahsa Amini, il est proposé : *Rue Mahsa Amini, (1999-2022), Étudiante kurde iranienne, Morte pour la défense des droits des femmes*.
- La Ville de Nevers rend donc hommage à ces deux femmes, très différentes à la fois, mais, en même temps, qui se sont battues pour une cause majeure.
- Madame Dupart-Muzerelle.
- Mme Dupart-Muzerelle – Je voulais intervenir. Vous avez exaucé mes vœux avant même que je les formule, puisque je voulais justement vous demander si on pouvait dissocier la première dénomination des deux autres qui ne posaient aucun problème. C’est vrai que la première dénomination, pour le skate-park, comme vous l’avez rappelé, et comme je l’avais dit en commission, nous avons déjà un quai qui portait le nom proposé. En plus, un skate-park très bétonné, pour un défenseur des forêts primaires, je ne sais pas si... Bon. Par contre, nous pourrions vous faire plein de propositions, d’un sportif ou d’une sportive. Nous avons pensé à Lucie Schoonheere, qui est une jeune skateuse championne de France à 16 ans, qui était présente aux Jeux olympiques de 2024. Anne-Laure Viard, kayakiste née à Nevers, médaillée olympique à Pékin en 2008, Emmeline Ndongue, basketteuse bourguignonne, médaillée olympique à Londres. Ou encore Séverine Loyau, neversoise, championne de canoë-kayak, qui a participé aux Jeux olympiques d’Atlanta en 1996. Vous le voyez, il y a plein de choix.
- M. le Maire – Je voulais vous faire une proposition. Ce qui m’évitera de lire dans vos pensées. C’est de vous associer à cette commission, parce que je pensais que vous en faisiez partie ; ce n’est pas le cas. Ou si un des membres qui veut bien siéger aux prochaines, si nous en faisons encore, vous aurez place comme invité(s) décideur(s). En tout cas, vous êtes les bienvenus. Si vous voulez avoir un représentant... Comme cela, on se mettra d’accord. Ce sont quand même des sujets qui sont très consensuels. Nous venons de mettre en valeur deux femmes qui se sont battues pour la liberté, dans deux pays différents, pour la même cause quand même. Il n’y a pas de débats là-dessus.
- Céline Morini.
- Mme Morini – Effectivement, en commission, nous avons débattu pour le skate-park. Au-delà des arguments que nous avons pu développer à cette occasion, nous avons entendu. Et collectivement, nous nous sommes entendus pour changer l’avis là-dessus. Nous avons entendu aussi qu’il serait intéressant que vous participiez effectivement à la commission de dénomination.
- M. le Maire – S’il n’y a plus d’interventions, nous allons voter.
- Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.
- Opposition : 0*

Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Avant de clôturer la séance, je voulais me féliciter de l'inauguration du stade Léo-Lagrange. Vous êtes les bienvenus à nos côtés. Samedi aura lieu le Festival Drôle de Loire. Je suis allé accueillir Smaïn, notre accompagnant sur les Master Class de l'humour. Il y a, de façon un peu différente des autres fois, des spectacles au théâtre et à La Maison, notamment le dernier samedi, avec Hélène Nagapetyan. Mais il y a aussi des stand-ups : Le France à 19 h 00 ; et le Belzébuth à 19 h 00. Je vous invite à lancer les illuminations de Noël samedi à 18 h 00. On se retrouve place Carnot avec une déambulation en ville, et on finira autour d'un verre de vin chaud place de la Résistance. Je rappelle que le marché de Noël est dissocié cette année des illuminations, et il sera inauguré le 5 décembre à 17 h 30, au niveau du parc.

Nous nous retrouverons, sauf changements, notamment pour le budget, pour le dernier Conseil municipal de l'année, le 16 décembre à 18 h 30. Je reviendrai de Paris avec quelques élus qui veulent bien m'accompagner, puisque nous sommes conviés, avec le Conseil municipal Enfants, et par la famille de Pierre Bérégovoy, au dévoilement d'une plaque sur son siège de député. Il y a peu de députés qui ont droit à cet honneur. Cela se passera à 13 h 00 à l'Assemblée nationale. J'espère que les trains ou les voitures nous permettront d'être à l'heure au Conseil municipal. Mais cela me paraît aussi important de rendre aussi cet hommage à celui qui fut notre illustre maire notamment.

Beaucoup d'hommages, ce soir. Merci de nos échanges. Bonne soirée. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 55.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Chrystel Pitoun

Denis Thuriot

François Diot